44e ANNÉE. — N° 98

DIMANCHE 28 AOUT 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les Conseils généraux. — Le conflit avec le Vatican

Cette semaine s'est tenue dans toute la France la session des Conseils généraux. Le but normal de cette réunion est le vote du budget et le « répartement » du principal des contributions directes entre les communes.

Mais les circonstances politiques, la récente consultation du suffrage universel pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux et aussi les appréciations erronés des journaux de l'opposition sur les résultats de cette consultation par rapport au ministère, donnaient à cette session une importance considérable.

D'après les bureaux élus, dès le premier jour on pouvait préjuger de l'opinion générale sur la politique du ministère. Or il ne s'est pas produit une seule nomination de bureau qui puisse être interprétée comme un mouvement de recul. Tous les ministres présidents sortants ont été réélus et plusieurs présidences acquises la veille à des personnalités suspectes, sont passées à des républicains se réclamant de la politique de M. Combes.

Ajoutons que jamais dès les premières heures de la session les adresses de félicitations au Gouvernement n'ont été si nombreuses. Et toutes sont enthousiastes comme celle du Conseil général du Lot. De telle sorte que le pays, par tous ses organes et par tous les moyens qui lui sont donnés, manifeste au Gouvernement d'action républicaine sa confiance et son approbation énergique et continue. C'est ce qu'a fait justement remarquer M. Combes dans le discours de remerciements que le président du Conseil a adressé à ses collègues de la Charente-Inférieure, pour l'avoir réélu à l'unanimité président du Conseil général.

***

Dans le conflit avec le Vatican, aucun incident n'est venu créer une phase nouvelle. Du côté ultramontain, il faut simplement signaler les lettres épiscopales qui affluent à Rome ; sans doute elles parlent de soumission absolue à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, mais faut-il croire qu'elles donnent à Pie X l'impression que les catholiques laïques, à choisir entre les ordres de Rome et les lois de la France, iraient jusqu'à renier leur pays ? Tout semble indiquer que la Curie est enfin devenue clairvoyante.

Y a-t-il de ce côté quelque chose de plus significatif que l'inertie dans laquelle se complaisent depuis un mois les tribunaux pontificaux à l'égard de MM. Geay et Le Nordez ? On avait annoncé des foudres et ce n'est même pas le souffle précurseur de l'orage ; c'est le silence absolu.

Du côté français, on continue de discuter sur les déclarations faites par le président du Conseil au journaliste Viennois. Beaucoup de radicaux veulent voir dans les restrictions faites à propos du projet Briand, très libéral en soi, une arrière-pensée de M. Combes qui n'irait à la séparation qu'avec répugnance, ne proposerait qu'un divorce lent (15 années de mesures intermédiaires) avec l'Eglise et ferait à la fraction modérée de son cabinet des concessions trop larges et dès lors trop avantageuses au clergé.

***

A L'ÉTRANGER

Le Congrès socialiste d'Amsterdam. — La guerre Russo-Japonaise.

Le Congrès d'Amsterdam n'a vraiment discuté qu'une seule question, celle ayant trait à la fixation de règles internationales sur la tactique du parti socialiste. C'était la fraction du Parti Socialiste de France dont le chef est M. Guesde et qui a M. Vaillant pour auxiliaire, qui avait porté l'affaire devant le Congrès. M. Bebel, le grand orateur Allemand, soutenait la motion dite de Dresde, motion qui condamnait la pratique de la « collaboration des classes » en opposition avec la vieille formule de la « lutte de classes ».

M. Jaurès a superbement montré que le vote de cette motion atteignait injustement le Parti socialiste français dans sa tactique depuis 1899, il a soutenu qu'en aidant au salut de la République dans l'affaire Dreyfus et en s'agrégeant au Bloc, les socialistes réformistes n'avaient en aucune façon, trahi les intérêts du proletariat et sa démonstration a accusé une colère que l'on n'était pas habitué à rencontrer chez cet homme plutôt conciliant.

Finalement le Congrès a repoussé l'opinion de Jaurès par 27 voix contre 3 et 10 abstentions. Il est vrai de dire qu'une motion Adler-Vandervelde, favorable à la tactique du Parti Socialiste Français, n'a été repoussé que par la minorité de 21 voix contre 21. Néanmoins l'influence du grand orateur français a semblé moins considérable à Amsterdam qu'elle ne l'avait été à Paris en 1900. La cause vraie de cette désaffection il faut la chercher dans l'évolution de Millerand dont le néo-méthodisme a paru suspect à juste titre. Jaurès pâtit de son amitié d'autrefois pour l'ex-ministre de Waldeck-Rousseau.

***

En Extrême-Orient la situation de Port-Arthur reste des plus critiques. Le siège est acharné et les adversaires montrent un héroïsme extraordinaire à attaquer et à se défendre. On donne sur les pertes des Japonais des chiffres fantaisistes ; il est possible cependant que ces pertes soient grosses. Malgré tout, les assiégeants resserrent leurs lignes autour de la ville et celle-ci ne saurait résister encore longtemps.

Sur l'étendue des deux désastres subis par la flotte russe dans la tentative avortée de quitter Port-Arthur, nous ne sommes pas fixés. Il est en tous cas certain 1° que le but poursuivi était de rejoindre la flotte de Vladivostok envoyée à sa rencontre et 2° que les vaisseaux revenus dans la rade de la ville assiégée sont désormais dans l'impossibilité non seulement d'agir, mais de se défendre. Les Japonais surveillent les vaisseaux réfugiés à Shangaï ; on a peur que leur intervention crée un incident analogue à celui du *Riechitelny* à Che-Fou.

Autour de Liao-Yang, les opérations paraissent arrêtées. Peut-être les Japonais attendent-ils pour reprendre la marche en avant que Port-Arthur soit tombé entre leurs mains. On annonce qu'une seconde armée russe, totalement indépendante de celle de Kouropatkine, se forme autour de Kharbin.

PAROLES A RETENIR

Discours de distribution de prix ! Qui dira toutes les banalités qu'ils renferment ? Supplice pour les bourreaux mêmes qui les débitent à nos jeunes écoliers, si pressés de s'enfuir en vacances... On a plus d'une fois demandé leur suppression.

Et voici que les échos d'un de ces discours parvient à nos oreilles. Il a été prononcé loin de Paris, à Nouvion-en-Thiérache, dans l'Aisne. Les idées qu'il contient sont d'un merveilleux enseignement ; son style est très doux à entendre. Ne vous étonnez, pas son auteur est M. Ernest Lavisse.

L'éminent académicien dit, entres autres excellentes choses :

— Pour être Français, il ne suffit pas de se donner la peine de naître en France, ainsi que le font nos peupliers et nos saules...

« L'œuvre à faire, c'est de libérer notre société française, autant qu'il est possible, des misères physiques et morales et des injustices qui y demeurent...

» C'est un spectacle plus triste encore, celui d'honnêtes vies de travailleurs perpétuellement incertaines, hantées par la crainte de mendicité finale, d'honnêtes vies presque sans espérance...

» C'est aussi une guerre glorieuse, la guerre contre le mal. Les bulletins de victoire qu'on y gagne annoncent que la mort a reculé, que l'ignorance est poursuivie dans ses retranchements... »

Ces nobles paroles s'adressaient aux enfants des écoles communales... Que d'hommes doivent les écouter, les retenir et les faire entrer dans le domaine de la réalité

Sa Place

Les journaux nationalistes ont épilogué avec la plus grande malveillance sur la candidature de M. Waldeck-Rousseau à la présidence de la République.

Savez-vous qu'un autre que Waldeck-Rousseau a eu — bien avant lui — même ambition ? il s'agit de M. Henri Rochefort.

C'était à la fin de l'Empire, en 1866, M. Henri Rochefort ne cachait pas à ses intimes que, si la République venait à être établie en France, il espérait bien y avoir la première place.

A M. Victor Koning, alors secrétaire du théâtre du Châtelet, il écrivait :

« Cher citoyen. — Une bonne loge pour ce soir, ou je te fais fusiller, dès que serai nommé Président de la République. »

C'est une manière comme une autre, de dire ce qu'on espère, en plaisentant.

Seulement la République est venue. M. Henri Rochefort n'en a pas été et n'en sera jamais le Président.

Il faudrait peut-être voir dans le dépit qu'il en ressent le motif des continuelles attaques dont il a accablé et accable encore tous ceux qui ont occupé, occupent, ou occuperont *sa* place à l'Elysée.

POINTES SÈCHES

COIN DE BOULEVARD

Le Trottoir littéraire

Paris possède des salons littéraires : Nous avons, à Cahors, le trottoir littéraire . . . et les salons . . . de coiffure, à côté.

Ce parallèle forcé ne diminue, dans notre pensée, rien ni personne !

Je ne veux pas dire : A Paris, les belles lettres ; à Cahors les lettres prostituées ou les potins ! Non. Il en est des lettres comme de la galanterie : que ce soit dans le boudoir élégant et parfumé d'une demi-mondaine de marque ou sur le trottoir, c'est toujours, qualité à part, de la galanterie ! On fait ce qu'on peut ! De même pour notre trottoir littéraire. Donc, il fait ce qu'il doit.

Au surplus, qu'il est joli et propret ce trottoir ! bien situé, bien entretenu, bien fréquenté !

Ne l'avez-vous jamais constaté ? Au lieu de cailloux pointus, amis des cordonniers et des pédicures, il est revêtu d'un tapis de ciment de Portland ou de Cotty qui le rend, aux pieds, doux comme du velours, uni comme un miroir. Il est, en outre, poli, brillant, coquet, comme ceux qui en font leur club quotidien.

Là, pas d'étiquette ; on y vient en pantoufles, en casquette. On est chez soi puisque on est dans la rue !

Que ceux qui l'ignorent, sachent que ce trottoir bien connu s'étend majestueux, large et superbe, du Café Tivoli au Café de Bordeaux. Le centre des réunions, la partie la plus fréquentée se trouve, toutefois, au devant des magasins de M. Gimar . . . pardon ! de M. Girma : N'imitons pas l'avocat Argyriadès, de funambulesque mémoire ; constatons simplement que l'inversion a été heureuse puisque le nom est resté transformé avec quelque succès !

L'honorable éditeur qui le porte, allégrement, du reste, en est l'âme et la personnification. Qui ne l'a remarqué déambulant sur *son* trottoir entouré de nobles et purs Cadurciens, nés-natifs de Cahors ? sa calotte enfoncée jusqu'au col, les mains appuyées dans la poche de son veston, faisant le dos rond comme une poule qui va pondre un œuf . . . alors que correspondant de la *Petite Gironde*, il va élucubrer une nouvelle, parfois de la veille, à l'ombre d'une palme déjà desséchée : A quand la rosette ?

De cette société amorphe, avec ou sans commandite, certains voudraient nous faire venir la lumière dite progressiste mélangée de nationalisme fumeux !

Faute d'électricité, nous préférons le bec Auër. C'est plus clair !

Les quelques combinaisons politiques assez fantaisistes et un peu trop osées parfois, qui partent de ce club sont sans danger pour la République.

En temps d'élections ou à l'occasion d'évènements graves, on se presse à la devanture du libraire pour lire les télégrammes : Monsieur Girma, commerçant avisé, avant tout, entoure avec art les petits bleus, de cartes postales affriolantes. On en achète ; c'est autant de gagné, car les affaires sont les affaires !

L'observateur voit pénétrer dans la boutique tous les lutteurs, vieux ou jeunes, du parti progressiste ou nationaliste, qui viennent prendre le mot d'ordre et inspirer la note à envoyer à la feuille Bordelaise pour faire la nique au *Journal du Lot*. Ce qui paraît sous la rubrique de notre département est rarement d'accord avec les principes développés à la 1re page à Bordeaux ! O ironie !

Que de pointes sèches, que de coups de crayons qui se perdent !

Tout Cahors passe, a passé ou passera sur ce trottoir. Personne n'en sort endommagé ! Il n'est pas dangereux comme le pont de Cabessut ; le poste de police est en face ! Il est d'ailleurs, si propret et si bien fréquenté, à deux pas des salons... de coiffure et du hall parisien (oh combien !) d'Euphrasie Imbert ! (1)

Que de gravures en taille douce restent encore à faire !

RÉMO.

(1) Mlle Imbert (Phrasie) est la toute aimable et discrète dépositaire des journaux à Cahors.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La situation

Le correspondant à Vladivostock du journal *Roussia Viedomosti* écrit que la vie, dans cette ville, a peu changé depuis la guerre. Malgré plusieurs proclamations du commandant de la forteresse annonçant le bombardement possible de la place et invitant les familles des fonctionnaires à quitter la ville, on voit dans les rues beaucoup de femmes et d'enfants, car les familles des fonctionnaires établies ici depuis longtemps et n'ayant pas de parents dans l'intérieur de la Russie, ont préféré subir le danger d'un siège que d'aller mourir de faim ailleurs ; la vie en Sibérie est actuellement très chère, Beaucoup de voyageurs arrivent de Kharbine, de Nikolax et d'autres lieux où sont installés des detachements de la Croix-Rouge, tous sont émerveillés des beautés de Vladivostock et s'étonnent que dans le centre de la Russie on soit si mal renseigné sur cette ville.

Le bombardement

A Port-Arthur, les Japonais continuent le bombardement d'une façon intermittente. Mais depuis deux jours il tombe moins d'obus de fort calibre sur la ville, ce qui semble indiquer un épuisement de munitions pour les pièces de siège.

Les Russes profitent de l'accalmie pour placer de nouvelles fougasses. Les approches immédiates de la place sont littéralement remplies d'explosifs.

Une jonque, partie de Lao-Ti-Chan, avant-hier, apporte la nouvelle de la destruction par la canonnade du phare élevé sur le promontoire.

On répare un croiseur à deux cheminées dans le port intérieur.

Le bombardement continue très violent, jour et nuit. Les Japonais lancent jusqu'à 800 gros projectiles par vingt-qualre heures. Les habitants ayant profité de la possibilité de quitter la ville sont peu nombreux. Parmi les femmes, seules, les mères des petits enfants sont parties ; les autres sont restées pour contribuer à la résistance et au secours des blessés qui, aussitôt guéris, retournent combattre.

L'assaut est imminent.

INFORMATIONS

M. Loubet

La santé du jeune fils de M. Loubet est redevenue tous à fait satisfaisante et l'amélioration s'accentue chaque jour. Mais l'alarme a été vive ces temps derniers et le président de la République a été un peu fatigué par les veilles et par ces soucis domestiques.

Aussi a-t-il renoncé à son projet de se rendre à Rambouillet, dimanche prochain 28, pour faibre l'ouverture de la chasse.

Le président ne reviendra à Paris pour peu de temps, d'ailleurs, que dans les premiers jours de septembre. Il se pourrait alors qu'ils fît un court séjour à Rambouillet. Il retournera ensuite dans la Drôme jusqu'à la fin de ses vacances.

La Rupture Franco-Romaine

Le garde des Sceaux a assisté, mercredi soir, à une réception du Cercle républicain démocratique de Châlons-sur-Marne. Il a prononcé, à cette occasion, un nouveau discours dans lequel après avoir affirmé la solidité du bloc, il a dit : « Il y a de nombreuses années que Gambetta a dit : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Et si, depuis le jour où cette parole si vraie a été prononcée, chacun avait fait son devoir, si l'on s'était simplement contenté de rappeler au respect de la loi les congrégations, la lutte contre le cléricalisme serait singulièrement allégée. Mais force a bien été d'engager la bataille : nous la continuerons jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la victoire, car il n'y a pas de pire politique que celle qui consiste à tout entreprendre pour ne jamais rien terminer ».

M. Vallé a ajouté : « Et puis, que voulez-vous, ces évènements dont nous ne sommes pas les maîtres, apportent parfois des difficultés inattendues et qu'il faut bien solutionner. C'est ainsi que nous ne pouvons guère rester dans la situation où nous nous trouvons vis-à-vis de la papauté. Des relations rompues avec le pape, un Concordat synallagmatique foulé aux pieds par une des parties contractantes qui s'en prévaut cependant vis-à-vis de l'autre partie, cela conduit à une crise qu'il importe de dénouer. Il ne m'appartient pas de vous apporter ici la solution ; c'est M. le président du Conseil qui a seul qualité pour la faire connaître. Soyez certains qu'il n'y faillira pas. De moins énergiques, de moins résolus pourraient temporiser et, en prolongeant la situation, la léguer avec toutes ses difficultés, à leurs successeurs. Ce serait peut-être de l'habileté, mais nous n'avons habitué le pays qu'à la droiture Nous ne faisons pas de politique au jour le jour. Nous faisons de la politique au grand jour, et c'est peut-être pour cette raison que, dans ce pays de loyauté et de franchise nous avons trouvé tant de sympathie ».

Le Congrès de Rome

Le comité de la fédération belge des libres penseur vient d'arrêter le nombre des délégués qui se rendront au congrès universel de la libre pensée à Rome. La Belgique sera représentée par quatre-vingts délégués, parmi lesquels MM. H. Denis, député socialiste ; Lorand, député libéral, et Furnemont, ancien député.

Une mission française dans l'Adrar

Le capitaine Théveniaut, qui vient d'accomplir brillamment un raid à travers le Sahara afin de chercher à relier le Soudan français à nos postes avancés du Sud-Oranais, et qui devait rentrer en France pour prendre quelques mois de congé, vient d'être chargé d'une nouvelle et importante mission.

Le ministre des colonies a, en effet, désigné cet officier pour diriger une mission qui doit parcourir toute la région de l'Adrar, situé en plein Sahara, entre le Sénégal et la frontière sud-ouest du Maroc, et tenter la jonction de ces deux pays.

Le mois dernier, en arrivant à Paris, M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale, signalait au ministre des colonies les dispositions bienveillantes du sultan de l'Adrar à notre égard. Il fut décidé qu'une mission serait envoyée auprès de lui pour reconnaître les oasis et signer un traité. La mission quittera Saint-Louis le mois prochain, se rendra à Chinguiti, capitale de l'Adrar, en traversant les régions d'Afthouth et de Babo-Hamed. Elle ne sera pas de retour à Saint-Louis avant le printemps.

Un monument à Waldeck-Rousseau

Au cours de la séance d'aujourd'hui du Conseil général de la Loire, M. Morel, député, a demandé le vote d'une somme de 5,000 fr. pour l'érection à Saint-Etienne d'un monument à Waldeck-Rousseau. La proposition était signée par la majorité du Conseil.

La santé d'Édouard VII

Un journal du soir publie une dépêche de Marienbad suivant laquelle les médecins qui soignent Edouard d'Angleterre, qui fait actuellement une cure à Marienbad, manifestent [illegible] santé de leur client. On aurait vu, assure-t-on, réapparaître les symptômes du mal dont le souverain souffrait à l'époque de son couronnement.

A Madagascar

Les principales exportations de Majunga pendant l'année 1903 ont porté sur les articles suivants : caoutchouc, 280 tonnes ; bois, 1,350 tonnes ; métaux, valeur 340.000 fr. ; peaux de bœuf, 210 tonnes ; raphia, 380 tonnes ; ouvrages en métaux, valeur 200.000 fr. ; riz, 270 tonnes.

Le premier semestre 1904, a fait ressortir également l'accroissement de l'activité commerciale de Majunga en ce qui concerne l'exportation, et, au contraire une diminution du chiffre des importations résultant du développement de la production locale. Les accroissements portent principalement sur le caoutchouc. 47,000 kilos en plus ; les bœufs, l'or, etc.

Congo français

Des commerçants d'Anvers ont reçu des détails sur les troubles graves survenus récemment au Congo français, dans la région de la Sangha et de l'Oubanghi.

La cause directe de ces troubles a été la sévérité des agents indigènes pour la perception de l'impôt. Dans plusieurs villages, la situation devint assez grave. Dans une station, les indigènes s'emparèrent de 300 fusils et des cartouches laissés par les soldats indigènes qui avaient déserté.

Dans l'Oubanghi, les indigènes révoltés ont pillé plusieurs magasins et ont tué les traitants blancs et indigènes. Une centaine de soldats ont été mis en fuite par les rebelles. On réclame des renforts.

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1904 (emprunt du Métropolitain)

Le numéro 214,290 gagne 200.000 francs.

Le numéro 297.547 gagne 10.000 francs.

Dix numéros gagnent chacun 1.000 francs.

MOTS DE LA FIN

Un des principaux arsenaux Japonais est l'arsenal de Kuré.

Avec un nom comme celui-là, je ne serais pas tranquille.

Il est vrai qu'on y touche à chaque instant du fer.

Petites Nouvelles

Le congrès des électeurs sénatoriaux de l'Aisne a désigné M. Magniaudé, député radical socialiste, comme candidat.

— L'Allemagne a déjà dépensé 50 millions de marks pour l'expédition contre les Herreros.

— Suivant le *Berliner Tageblatt*, le traité d'arbitrage entre l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre sera conclu dans le courant du mois prochain. Aussitôt après le départ du roi Edouard, de Marienbad, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres se rendra à Vienne pour prendra les instructions nécessaires à la conclusion de ce traité.

— L'enseigne de vaisseau Fouret, de la mission Marchand, fut assassiné dans le Bahr-El-Ghazal, au moment d'atteindre Fachoda. Son assassin présumé a été arrêté cette année et condamné à mort par la cour d'assises siégeant à Libreville. Il s'est pourvu en cassation.

— On a vendu à Londres la garde-robe du marquis d'Anglesca, qui avait dépensé, en deux ou trois ans, une fortune de 30 millions. Plus d'un millier de pantalons, 600 redingotes, plusieurs milliers de cravates ont vu le feu des enchères.

— La police suisse vient de procéder à l'expulsion de vingt anarchistes italiens et russes, qui avaient fomenté un complot, ayant pour objet l'assassinat du tzar.

CHRONIQUE LOCALE

Autour du Conseil Général

La séance du 24 août

A PROPOS DU CONCOURS DE CAJARC

J'ai assisté en spectateur impartial à cette séance interminable au cours de laquelle les vœux se succédaient, guillerets et originaux, adoptés à mains levées par une assemblée pétrie de bonnes intentions.

J'ai vu crouler ce malheureux pont de Cabessut; pas une minute la passion n'a paru secouer les hommes graves que nos cantons envoient périodiquement à l'Hôtel de la Préfecture. Soudain et vers 5 h. 1/2, des nuages s'amoncellent, l'atmosphère de la salle s'alourdit, M. Larnaudie frétille, tel un goujon perdu sur le gravier, et M. Vival arrondit son dos de colosse.

La parole est donnée à M. Couderc, pour faire un rapport sur les irrégularités commises à Cajarc lors du Concours de la race ovine de juin 1903.

On sait avec quelle persistance M. Larnaudie et son patron M. Vival, ont protesté, aux sessions précédentes, contre les opérations du Jury que présidait l'honorable sénateur Cocula.

De l'enquête à laquelle il a été procédé, il ressort nettement qu'une simple erreur matérielle a été commise, et que la bonne foi des membres du jury ne saurait être mise en doute.

M. Larnaudie prend la parole; et, avec cette onction qui trahit ses origines et son éducation première, ces périphrases perfides que la restriction mentale recouvre d'une enveloppe polie, il fait, en termes, au fond acrimonieux, méchants et injurieux, le procès du jury de Cajarc. M. Larnaudie est écouté dans le plus profond silence; mais on sent que l'assemblée et le public ont compris la portée malveillante de la querelle toute personnelle que soulève l'orateur (???).

M. Cocula demande la parole. Le vaillant sénateur est pâle, ému; mais d'une voix forte, vibrante de légitime indignation, il fait justice des « procédés et des insinuations jésuitiques » de ceux qui, pour satisfaire certains appétits ou certaines rancunes, n'hésitent point à jeter *en douceur* le discrédit sur certains hommes honorables qui leur déplaisent. M. Larnaudie est fustigé de main de maître. Il ne bouge pas, courbe la tête sous cette avalancne et..... c'est M. Vival qui donne la riposte.

La porte du toril est ouverte; voilà le taureau! Mais combien doux et à son tour insinuant autant que venimeux!

Le Président Pauliac dont l'attitude fut à un moment très ferme, enserre le député de Figeac dans un dilemme d'où il ne peut s'échapper: « Oui ou non, accusez-vous les membres du jury de Cajarc d'indélicatesse ou de mauvaise foi ? ».

M. Vival est décontenancé; il entend les murmures peu flatteurs qui montent du public; il épilogue, il se défile, s'enferre, parle de voleurs et de volés (voyez les Concours de poulinières et de pouliches de Figeac !!!) et finit par se rendre, déclarant qu'il n'a jamais entendu mettre en doute la bonne foi des membres du jury. Le taureau a reculé tiens... tiens... tiens.

Pourquoi, à ce moment, M. Talou, obéissant sans doute à un bon sentiment, a-t-il déposé une motion qui n'est autre chose qu'un « Embrassons-nous, Folleville » général ?

Cette motion fut adoptée par tous et l'incident fut clos.

C'est bien. Et il ne nous appartient point de récriminer.

Nous nous permettrons cependant d'exprimer, avec notre indépendance habituelle, le regret de n'avoir pas vu se terminer cette aventure comme il convenait. Tout le monde savait la puérilité des griefs invoqués depuis 14 mois par MM. Vival et Larnaudie; il n'était pas un assistant qui ignorât les mobiles qui poussaient les deux compères. But politique: diminuer, si la chose eût été possible, l'autorité toujours grandissante du sénateur Cocula.

But de rancune personnelle: Mettre en fâcheuse posture le Professeur d'agriculture qui a le don de déplaire à ces messieurs.

Voilà la vérité: il faut bien que quelqu'un la dise; c'est notre rôle et nous n'y faillirons jamais.

Il ne fallait donc pas, mon cher Talou, couvrir également de fleurs assiégeants et assiégés. Il fallait, au contraire, signifier fermement à ceux qui, dans l'ombre, opèrent de vilaines besognes, qu'on sait les démasquer et qu'on n'hésite point à les condamner.

Telle est notre opinion bien modeste; elle fut unanimement celle du public nombreux qui assista, attristé, à cette fin de séance.

Le Reporter.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 oût 1904

LE PONT DE CABESSUT

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 heures, en séance extraordinaire pour statuer sur la question du Pont Neuf.

M. Costes présidait la séance.

Etaient présents: MM. Darquier, Costes, Besse, Delbru, Cayla, Dulac, Philippon, Périé, Lacroix, Combelles, Vincens, Dèzes, Gélis, Marmiesse, Teyssonnières, Ressiguier.

M. le maire déclare la séance ouverte.

M. *Darquier* demande la parole. Il expose que par des circonstances indépendantes de sa volonté, il était absent à la dernière séance, mais qu'il tient à exprimer quel aurait été son vote Il aurait voté contre les conclusions de la Commission des travaux publics. Il est de ceux qui pensent que si on repousse *de plano* tout projet de réfection ou de restauration du Pont Neuf à la place même où il est, le nouveau pont ne peut et ne doit être reconstruit que dans le prolongement de la rue de la Liberté. Mais il est prêt à se ralier à tout projet de restauration du Pont Neuf, pourvu que ce projet améliore suffisamment la viabilité du pont, lui conserve son caractère artistique, ménage les finances de la ville et permette ainsi de ne pas léser les intérêts des quartiers qui sont menacés.

M. *Marmiesse* demande la parole et commence par protester contre l'intrusion du Conseil général dans les affaires municipales. Il est de ceux qui veulent l'autonomie communale complète, la commune libre dans l'État libre.

Il expose ensuite que puisque le Conseil général a repoussé le projet du Conseil municipal, il croit que le conseil doit se rallier à une restauration du Pont Neuf. Il y a un projet qui a été fait par M. Gaston qui ne coûte que 132,000 francs qui donnerait satisfaction à la majorité de la population et qui permettrait d'entreprendre avec l'économie réalisée, c'est-à-dire 250 ou 300 mille francs, une foule de travaux utiles: marché-couvert, avenue du nord, écoles de hameaux, etc.

M. Philippon demande pourquoi il n'a pas été question de ces projets de restauration et dans tous les cas quelles sont les raisons qui les ont fait écarter. Il demande la lecture du rapport de monsieur Rouffi.

M. Teyssonières dit que si le projet Gaston a été repoussé autrefois c'est qu'il fallait faire un mur qui enterrait les maisons de la rue du Pont Neuf et que ce projet faisait plus de tort que de bien à la place des Petites Boucheries et au quartier du Pont Neuf.

M. Darquier se rallie à la proposition Marmiesse. Le projet Gaston lui paraît très séduisant; il n'enlève au pont rien de son aspect artistique, il respecte les intérêts du quartier et permet à la ville de réaliser une économie considérable. Ce projet fut d'ailleurs admis à l'unanimité par le Conseil municipal de 1889, et approuvé par l'autorité supérieure.

Le projet comprenait le remblaiement de la rue du Pont-Neuf dont les rez-de-chaussée devenaient des caves, et les premiers étages des rez-de-chaussée.

Les propriétaires riverains firent verbalement des demandes d'indemnité très raisonnables. Mais lorsque le ministère demanda que ces propositions fussent continuées par acte authentique, les prétentions des propriétaires décuplèrent et leurs exigences firent échouer le projet.

M. Combelles déclare que ce que vient de dire M. Darquier est exact; il faisait partie de la commission municipale et si le projet échoua, c'est bien en effet à cause des prétentions exagérées des propriétaires, et aussi parce que le conseil municipal ne vota pas une proposition à laquelle se rallia M. Combelles, et qui construisait le long de la voie exhaussée un mur de soutènement qui permettait l'exécution des travaux sans indemnité aux riverains.

M. Marmiesse demande qu'on mette sa proposition aux voix.

M. Lacroix déclare qu'il se rallie à la partie de la proposition Marmiesse qui blâme l'intrusion du Conseil genéral.

M. Costes fait remarquer que cette partie de la proposition Marmiesse sera insérée au procès-verbal, mais qu'elle ne sera pas mise aux voix.

La proposition Marmiesse est mise aux voix.

Ont voté pour:

MM. Darquier, Costes, Besse, Combelles, Ressiguier, Dèzes, Marmiesse.

Ont voté contre:

MM. Gélis, Vincens, Teyssonières, Philippon, Périé, Cayla, Dulac.

Abstenus: Delbru, Lacroix.

Il y a donc sept voix pour, sept voix contre et deux abstentions.

M. *Delbru* déclare que s'il avait cru que le Conseil général prendrait en considération le projet de restauration il aurait voté pour.

M. *Teyssonnières* soutient que le Conseil général ne s'en serait pas occupé, que la décision de cette assemblée implique qu'elle ne donnera de subvention que si le pont est en prolongement de la rue de la Liberté.

Plusieurs conseillers s'élèvent contre cette manière de voir.

Il y a à ce moment dans le Conseil un peu de désarroi, et l'on se demande comment on va se tirer de cette impasse lorsque M. *Darquier* questionne pour savoir si la voix du président n'est pas prépondérante.

MM. Cayla et Périé font des gestes de dénégation.

M. *Marmiesse* déclare que devant la mauvaise volonté de certains de ses collègues il retire sa proposition.

M. *Darquier* déclare que devant cette situation, il ne faut pas risquer de faire enterrer le pont et que puisque le projet de restauration qui cependant lui paraissait avoir beaucoup d'avantages est repoussé, il se rallie au projet de pont en prolongement de la rue de la Liberté.

M. *Dulac* dépose sur le bureau une proposition signée par lui et par MM. Périé, Philippon et Téssonières, dont voici la teneur:

Le Conseil municipal considérant que le Pont Neuf n'est plus assez accessible aux voitures, et ne peut servir qu'au passage des piétons, décide qu'un nouveau pont sera construit dans le prolongement de la rue de la Liberté.

Emet le veu que l'ancien soit classé parmi les monuments historiques en raison de son aspect artistique et des souvenirs qui s'y rattachent.

Cette motion est votée à l'unanimité.

La séance est levée.

Proposition Marmiesse-Darquier

Scrutin de surprise

2e VOTE NUL

Comme on vient de le lire dans le compte-rendu, la proposition de M. Marmiesse soutenue par M. Darquier, a réuni 7 voix contre 7 et 2 abstentions.

Le Conseil municipal, désemparé en ce moment, ne s'est pas aperçu que ce résultat équivalait au vote ferme de la proposition Marmiesse.

En effet, l'article 51 de la loi municipale dit:

ARTICLE 51

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants; EN CAS DE PARTAGE, SAUF AU CAS DE SCRUTIN SECRET, LA VOIX DU PRÉSIDENT EST PRÉPONDÉRANTE.

Or, LE SCRUTIN ÉTAIT PUBLIC; et M. Costes est un des sept qui ont voté la proposition de M. Marmiesse.

Nous estimons donc que le vote DE CETTE PROPOSITION EST ACQUIS ET QUE LE DEVOIR DE M. LE PRÉFET EST D'ANNULER le scrutin qui a suivi, ET QUI, DU FAIT DE LA VALEUR DU PREMIER, SE TROUVE NUL.

***

On objectera peut-être que M. Marmiesse a retiré sa proposition.

Mais nous répondrons avec raison que lorsque cette proposition fut retirée, LE VOTE ÉTAIT ACQUIS.

L'annulation pure et simple de la deuxième décision prise en fin de séance s'impose donc. Et on voit que c'est à tort que quelques conseillers avaient. soit par ignorance soit par mauvaise volonté, affirmé que la voix du Président n'était pas prépondérante.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Gaston Gaillard, commis des contributions indirectes à Meaux est nommé commis principal à Bessines (Haute-vienne)

Productions minières

L'*Officiel* publie le tableau de la production des combustibles minéraux pendant le premier semestre de 1904.

Nous relevons pour le département du Lot:

Houille et anthracite: 323 tonnes.

Bourse du Travail

La Chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres de Cahors se réunira dimanche 28 août 1904 à la Bourse du travail (vieux Palais de justice) à 8 heures 1/2 du matin pour recevoir les nouveaux ahdérents.

En même temps, les syndiqués font appel aux camarades non syndiqués afin qu'ils se joignent à eux pour arriver au plutôt à la justice sociale.

Les syndiqués qui n'assisteront pas à la réunion seront passibles de l'application des art. 5 et 11 des statuts.

Le Secrétaire

Concert

Nos concitoyens ont applaudi mardi et jeudi M. Gaubert, l'éminent flûtiste de l'Opéra.

Nous espérons bien que notre aimable compatriote voudra bien se faire entendre encore dans les charmants concerts organisés par le café Aubran.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 27 août 1904

Naissances

Bès André-Jean-Louis, rue de l'Université, 27.

Malet Marie-Louise-Marguerite, rue de la Liberté, 4.

Bruneau Gaston-Marc, rue des Hôtels, 6.

Publication de Mariage

Sénat Joseph-Marie-Florent-Henri, capitaine d'escrime à l'école de Joinville, et Laurent Marthe-Joséphine, s. p.

Décès

Lugau Marie, s. p. 32 ans, Cours de la Chartreuse.

Francoual Augustin, s.-offic. en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, 70 ans, rue de la Banque, 1.

Labat Frédéric, ferblantier, 47 ans, Hospice.

Carnier Elodie, s. p. 16 ans, à l'Hospice.

Carrier Marie, épouse Fénelon, 58 ans, Cabessut.

Jouclas Louise, 8 mois, Impasse Catonne.

Hermain, Jean, menuisier, 57 ans, rue Lastier, 3.

Ricros, Pierre, ex-cantonnier, 82 ans, Hospice.

Boy, Félicité, veuve Rigal, 58 ans, rue Lastier, 28.

Cammas, Marie-Joséphine, 20 mois, aux Mayrins.

Loubeyre, Paulin, coiffeur, 48 ans, boulevard Gambetta.

Rascouailles, Pierre-François, journalier, 80 ans, rue des Soubirous, 22.

Cosse, Jean, brigadier de gendarmerie en retraite, 74 ans, place St-Laurent.

Bennac, Jacques, cultivateur, 78 ans, rue Labarre, 55.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Compatriote. — Notre compatriote M. Delfour, censeur des études au lycee d'Amiens est nommé principal du collège de Valence (Drôme).

Lauzès

Erratum. — Dans le compte-rendu du banquet de St-Cernin, paru dans le N° de vendredi 26 courant, au sujet des personnes remarquées à ce banquet, vous avez écrit . . . Théron employé des Postes à Paris, en ce moment à Lauzès. Il faut lire: Ricros, employé des Postes à Paris, en ce moment chez ses parents à Lauzès.

Albas

Noyé. — Dans la soirée de jeudi, M. Pierre David âgé de 84 ans, conduisant une brouette, suivait la rive du Lot, lorsque frappé d'une congestion il tomba et roula dans le Lot.

Le corps ne fut retiré qu'une heure après, mais la mort avait déjà fait son œuvre.

Luzech

Changement de foire. — Le maire de la commune fait savoir aux nombreux intéressés que la foire du mardi 30 août se trouve avancée, à cause de sa coïncidence avec celle de Catus, au lundi 29 août.

Concots

A mardi une communication arrivée trop tard pour ce numéro.

Montcuq

Cloches porte-bonheur. — Montcuq s'est enrichi dernièrement de deux nouvelles cloches. Nous en avions quatre, nous en avons six. L'évêque est venu bénir ces dernières nées et depuis lors elles clament, par leurs gueules frémissantes, toutes sortes de benédictions. Le plus difficile, pensez-vous, c'est de recueillir ces grâces qui se promènent ainsi dans les airs.

Le moyen est pourtant bien simple. Allez vous suspendre aux cordes de ces cloches et tirez, tirez fort, quand elles sonneront elles laisseront couler sur vous en abondance les biens éternels qu'elles recèlent.

Et voilà pourquoi, depuis quinze jours, on voit de mignonnes menottes s'attacher a la corde grossière et lourde, des tailles de nymphes se courber sous l'effort, combien disgracieux! pour mettre en branle les masses de bronze!

Et dire que ce sont des esprits soi-disant inspirés, chargés de répandre la lumière en ce monde d'erreurs, qui sèment de pareilles idioties dans la foule des bigots! Avouons qu'il faut avoir l'estomac robuste d'un Montcuquois pour avaler d'aussi gigantesques crapauds sans en être autrement incommodé.

Et celà se passe à l'époque des Pasteur, des Edison et des Marconi! quels sont donc les effets de l'enseignement obligatoire et laïque?

Il est vrai que Montcuq est doté de nones depuis fort longtemps, Combes et Chaumié nous en délivrent: qu'ils en soient remerciés.

O Montcuquois, mes frères! que de cloches... fêlées.

Praysasc

La foire a été belle.

Les forts attelages ont subi une baisse sensible.

Les attelages moyens sont aussi en baisse ainsi que les veaux.

Jeunes porcs de 10 à 25 francs l'un selon grosseur.

Moutons gras environ 0 fr. 75 le kilo.

Autres de 12 à 30 francs l'un, selon grosseur.

Poules, env. 60 c. la livre.

Poulets, env. 75 c. —

Lapins, env. 30 c. —

Lièvres, env. 90 c. —

Perdreaux 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.

Plants de choux 70 et 75 cent. les 100 pieds.

Blé de 14 à 15 fr. les 4/5.

Puy-l'Evêque

Nous recevons la communication suivante:

Lettre ouverte à Monsieur X correspondant de la « Défense » à Puy-l'Evêque.

Que ce soit par un X, ou par un A, un N ou un E que l'on termine un article de journal on est bien mal fondé à appeler les autres lâches, quand on n'a pas soi-même le courage de mettre son nom au bas de ce que l'on a écrit.

Dans la « *Défense* » du dimanche 21 août, en un langage que seuls connaissent les dévots fielleux, vous déversez sur les jeunes gens de Puy-l'Evêque tout ce que votre âme de Calotin contient de mauvais, d'insolent et surtout de mensonger.

A l'école laïque que vous dénoncez chaque jour comme un foyer de dissipation et de mauvaise conduite, si vous y aviez fait vos classes, vous n'auriez certainement pas appris ce langage grossier et crû que vous employez contre les républicains.

Vous taxez de petits crevés, des jeunes gens solides et pleins de santé qui malgré leur jeune âge, gagnent très bien leur vie. Je ne serais pas surpris, ô herculéen Monsieur X que vous qui en parlez à votre aise ayez attendu beaucoup plus longtemps pour gagner la vôtre.

Sachez donc que les camarades qui chantaient l'*Internationale* à la gare en avaient parfaitement le droit et je ne vois pas que vous autres qui braillez des cantiques tout le long des rues les jours de procession, soyez bien en droit de défendre à quelqu'un le droit de chanter.

Vous avez crié à bas Combes! ils ont crié à bas la calotte! si j'écrivais en patois je vous dirai — rampéou! — tout simplement.

Et enfin pour terminer puisque vous avez l'air de dire que vous tenez à l'Eglise une agence matrimoniale, je souhaite que vous ayez beaucoup de clients qui combleront le vide que va faire dans votre budget la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Un bon Conseil, mon bon Monsieur X: Lorsque vous voudrez traiter quelqu'un de lâche, de mal élevé, de petit crevé, de goujat, de voyou, de sauvage, de maloru, ayez au moins le courage de dire votre nom pour que l'on puisse juger si vous valez une correction.

Les anticléricaux devanciers de ces jeunes manifestants se moquent de l'X comme de l'A de l'N et de E.

F. TALOU.

Calvignac

Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux intéressés, que le conseil général, dans sa session d'août vient de comprendre la partie du chemin n° 43, d'Arcambal à Cajarc pour le programme 1905. Ce chemin est pour la commune de Calvignac d'un intérêt de premier ordre, car pour aller à Cajarc, la longueur du parcours sera diminuée de moitié.

Nous tenons à remercier le Conseil général radical et particulièrement M. Couderc pour l'intérêt qu'ils portent à notre commune.

Ils ont voulu montrer à la majorité de notre conseil et à la majorité républicaine de notre commune qu'ils étaient tout dévoués à Calvignac.

Parions cependant qu'aux prochaines élections les réactionnaires et les transfuges du parti républicain, voteront pour les adversaires de ceux qui soutiennent les intérêts de notre chère commune.

Les électeurs les jugeront.

MM. Peyre et Garrigues ex-conseillers cléricaux n'en seront pas contents.

Vers

Quand, au lendemain des élections au Conseil général, nous avons mis les points sur les i pour expliquer leur résultat et celui des élections municipales dans notre commune, nous nous sommes permis de signaler aux autorités l'étrange attitude de certains fonctionnaires. Nous attendons encore la sanction que que nous osions espérer. Il nous est cependant difficile de croire que nous n'avons pas été compris.

De plus, on vient d'accorder à un ancien militaire un secours que nous croyons immérité, non parce que c'est un de nos adversaires politiques, mais parce qu'il n'y a pas droit de par sa situation de fortune. Quand on arrondit périodiquement son patrimoine, quand on achète un immeuble à une congrégation pour lui en laisser royalement les jouissances, quand on s'engage à servir une rente annuelle de 100 francs aux religieuses sécularisées, nous ne nous expliquons pas qu'on ose solliciter une aumône de 50 frans de cet affreux gouvernement qui chasse les bonnes sœurs et ne permet pas aux curés de faire de la politique. Mais nous nous expliquons encore plus difficilement les renseignements fournis à ce sujet par la mairie ou la préfecture, à qui on en a certainement demandés. Aussi ne nous lasserons-nous pas de protester contre de pareils faits, aussi souvent qu'il s'en produira.

Un groupe de Républicains.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Maraudeurs. — Les rôdeurs de nuit ont recommencé leurs exploits- Mardi soir, vers neuf heures, des maraudeurs ont été surpris par M. X..., propriétaire à Lascombe, banlieue de Figeac, qui est descendu dans son jardin au moment où ils faisaient main-basse sur des poules et des lapins qui se trouvaient sous un hangar. Ils ont pris la fuite à l'approche du propriétaire, mais l'un deux a été reconnu. Nous les prévenons que désormais bonne garde sera faite.

Enseignement primaire. — M. E. Bergougnoux, ex-adjoint à Comiac, vient d'être nommé à Figeac.

Latronquière

Grupe scolaire. — Grâce aux actives diligences de notre dévoué maire, M. Mage, et au souci de l'administration pour l'instruction laïque, notre commune sera pourvue, prochainement, d'un magnifique groupe scolaire. L'adjudication des travaux à exécuter est prochaine.

Lacapelle-Marival

La foire. — Voici les cours pratiqués à notre foire du 23:

Au foirail. — Baisse sur les bœufs; les veaux se sont vendus de 80 à 90 fr. les 100 kilos; les cochons de lait et les hivernaires, de 5 à 30 fr. pièce, suivant grosseur; les cochons gras manquaient totalement

Marché à la volaille. — Volailles vieilles, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilo; volailles jeunes, de 1 fr. 50 à 1 fr. 60; lapins, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70; canards, 1 fr. 20; beurre, de 1 fr. 60 à 1 fr. 80, le tout le kilo; pigeons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire.

Brengues

Fête patronale. — C'est dimanche 28 août que notre commune célèbrera sa fête patronale annuelle. Les jeunes gens rivalisent d'entrain pour donner à cette fête le plus grand éclat. Comme les années précédentes, les nombreux étrangers qui visiteront cette fête recevront l'accueil le plus chaleureux.

Puybrun

Adresse de félicitations. — Nous avons appris avec plaisir que plusieurs communes de notre canton: Belmont, Girac et Tauriac entre'autres avaient envoyé des adresses de félicitations au gouvernement pour sa politique fermement laïque et anticléricale. Nous avons lieu d'être étonnés que notre commune, à l'instart de ses voisines, ne marche pas dans les mêmes voies qu'elles.

Aux élections de Mai tous nos conseillers municipaux ont été élus sur un programme Républicain, ne cherchez pas de réactionnaire parmi eux, vous n'en trouveriez pas; notre assemblée municipale est dit-on composée en majorité de radicaux et d'un ex-socialiste! qu'attendent donc ces MM. pour manifester leur républicanisme? Attendent-ils le retour d'un Méline quelconque, ceci ne vous étonnerait pas outre mesure. Allons, MM. du Conseil, un bon mouvement car c'est au pied du mur qu'on connaît le maçon.

Un Comitard.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. BELVÈZE LE SÉRAPHIQUE

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL

Vous n'imagineriez pas une plus douce figure; l'onction rayonne de sa personne et s'échappe de ses doigts lorsqu'il les impose pour affirmer et pour convaincre: sa parole est tremblante et basse comme une oraison de confessionnal; son attitude est celle d'un prêtre à la fois et d'un juge instructeur.

Car il a la timide et craintive manie de l'instruction; il veut savoir tout de vous, sans rien dire de lui-même; il s'établit immédiatement en juge gracieux de vos actions, en discret censeur de vos pensées.

Des habitudes solitaires firent de lui un profond psychologue; comme il connait le cœur des hommes!

Ne lui parlez pas, je vous prie, des bruits calomnieux qui pourraient courir sur son compte; ses traits prendront l'expression de la douleur et de la résignation. Un large geste de pardon s'étendra sur la meute infâme de ses ennemis. Il se retournera vers vous comme pour vous demander impérieusement de n'en rien croire; et son commode silence sera la triomphale réponse dont il faudra vous contenter.

Il reprendra, dans la suite, ses discours évangéliques et ses recommandations discrètes; il vous mènera, dernier père de l'église, par l'édification de sa phrase jusqu'aux béatitudes qui récompensent les saintes intentions.

En politique il apporte sa discrétion peureuse et ses restrictions ecclésiastiques; c'est un bourgeois à qui le peuple fait peur.

Très insinuant dans l'intimité, M. Belvèze n'a pas une grande éloquence. « Le ministère public s'en rapporte à l'indulgence du tribunal », disait l'ex-juge suppléant de Figeac. Le tribunal ne manquait pas de se rendre à ses raisons lapidaires.

Il déplut à M. Vival... et dut aller se faire patronner à l'autre bout du département.

Je ne doute point qu'il arrive quelque chose à la cour de Cassation. M. Vallé peut avoir confiance en lui!

LUC.

Labastide-Murat

Marché. — Voici la mercuriale du 22 août:

Blé, 12 fr. à 12 fr. 75 ; avoine d'hiver, 5 fr. 75 à 6 fr. ; avoine de printemps, 5 fr. 50 à 5 fr. 75, le tout les 80 litres.

Poulets, 0 fr, 60 ; œufs, 0 fr. 55 la douzaine.

Padirac

Banquet démocratique. — Un banquet démocratique réunissant sous la présidence M. L.-J. Malvy, tous les républicains de Padirac et quelques militants des communes du canton a eu lieu dimanche à l'hôtel Negret.

A la table d'honneur prennent place le sympathique conseiller général de Vayrac, M. Malvy, M. Cocula, sénateur du Lot, M. Bergougnoux, conseiller d'arrondissement de Gramat, M. Battut, maire de Thégra, qui n'a dû son échec qu'à une négligence, M. Bouzou, maire de Padirac etc...

Après le banquet très bien servi, M. Bergougnoux prend la parole, et après avoir remercié MM. Malvy et Cocula d'avoir bien voulu honorer le banquet de leur présence, félicite les républicains de Padirac du succès du mois de mai et leur promet tout son concours pour obtenir le rattachement du village du Ratier à la commune de Padirac.

Après M. Bergougnoux, M Malvy de sa voix chaude et vibrante prononce un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire in-extenso.

D'abord il remercie la municipalité de Padirac de la présidence du banquet, la félicite de la victoire du mois de mai et remercie les citoyens de Padirac de la majorité qu'ils lui ont donnée aux dernières élections législatives ; il souhaite que l'exemple de Padirac montre aux républicains du canton de Gramat ce que l'on peut avec l'abnégation et la fermeté que donne la vraie foi républicaine et espère voir le canton de Gramat secouer le joug qui l'opprime, et venir grossir les rangs de cette armée républicaine qui le 31 juillet dernier a vaincu le suprême effort de la réaction aux abois.

Devant ce succès, sans précédent, dit-il, on a dit qu'il y avait pression, malheureusement cette armée de fonctionnaires que l'Europe nous envie est encore en partie inféodée par ses relations et son éducation à cette bande de factieux qui voudraient nous ramener en arrière et s'il y a eu pression, regardez plutôt du côté du confessionnal et du château.

Les élections se sont faites sur le terrain anticlérical et la réponse du peuple a été l'approbation de la politique de M. Combes, politique de ceux qui veulent, pour tous plus de lumière, de justice et de fraternité.

La réaction, dit-il, s'est servie d'une arme dans laquelle elle excelle, la ruse et l'hypocrisie ; pour combattre la République elle fonda des écoles où l'on donnait surtout un enseignement antirépublicain, et n'avons-nous pas vu nos administrations et notre armée nationale envahies par une armée de nobles et de hobereaux dont le seul titre pour la plupart était de sortir d'une jésuitière.

Aussi que de cris quand enfin un homme clairvoyant vint prendre la direction des affaires et ne craignit pas par des mesures urgentes et énergiques de mettre fin à cette main-mise du clergé sur l'Etat. Nos lois ne pouvaient malheureusement nous défendre contre cet envahissement des congrégations et le plus beau titre de gloire de cet homme fut de faire voter la loi de 1901. Alors l'application de la loi par M. Combes amena des protestations de toutes parts (d'après les journaux réactionnaires).

La France entière devait se soulever et que voit-on aux élections. M. Combes est approuvé par une majorité inconnue jusqu'ici ; car dit-il, il ne faut pas confondre, nous sommes anticléricaux mais non des antireligieux, nous demandons que le clergé se soumette aux lois françaises, nous ne voulons pas changer telle religion pour une autre, mais ce que nous demandons c'est la liberté de conscience et le respect de toutes les croyances.

A côté de ce problème anticlérical il y a des réformes qu'il ne faut pas oublier et à laquelle il faudra apporter une nouvelle énergie ; le salaire minimum pour l'ouvrier des villes et des campagnes, suppression du foncier par l'impôt sur le revenu afin de toucher le superflu, laisser le nécessaire, soulager le besoin, enfin la loi sur les retraites ouvrières.

Ce discours haché par les applaudissements a été un grand succès pour M. Malvy en qui nous voyons avec plaisir le futur député de Gourdon et dont l'attitude a été vraiment anticléricale et laïque.

Après M. Malvy, M. Cocula se lève et en quelques mots remercie les électeurs de Padirac de la sympathie qu'on lui a témoignée, les félicite de leur succès et boit à la République et au ministère républicain et laïque de M. Combes.

M. Bouzou, maire de Padirac remercie MM. Cocula et Malvy d'avoir répondu à son appel et les assure de son dévouement à la République laïque.

Avant de se séparer le citoyen Courtiol fait voter un ordre du jour félicitant le ministère Combes de sa politique anticléricale l'engageant à soutenir la lutte contre les congrégations et l'invitant à faire voter au plus tôt la séparation des Eglises et de l'Etat.

En résumé très bonne journée pour la République.

A. C.

Salviac

On nous écrit du canton de Salviac :

Monsieur le Directeur,

Il nous a été donné d'assister, ces temps derniers, à plusieurs fêtes locales de la région dans lesquelles nous avons pu relever le fait suivant :

Les curés, auxquels les jeunes gens de l'endroit vont demander leur obole comme contribution aux frais des réjouissances publiques, exigent en retour que les organisateurs de la fête aillent à la messe, parfois à vêpres, accompagnés de l'orchestre.

Ceci, nous dira-t-on, c'est affaire aux curés et aux organisateurs de la fête : libre aux uns de considérer qu'il sied bien qu'un piston et une clarinette préludent aux airs de « Viens Poupoule... » par celui du *Gloria in excelsis* ; libre aux autres de subir les exigences des prêtres pour une pièce de cent sous. D'accord, toutefois nous pouvons bien faire remarquer que les écus des républicains valent les écus des curés, (demandez plutôt à ces messieurs) et que si les premiers se montraient aussi exigeants que les seconds c'en serait fait des fêtes locales. Espérons qu'on voudra bien le comprendre.

Mais voici où tout le monde a indiscutablement voix au chapitre. C'est lorsque les prêtres exigent à l'église, non seulement la présence des jeunes gens et de l'orchestre, mais encore celle du drapeau tricolore (qui le plus souvent est le drapeau de la mairie) ; c'est lorsque ce drapeau, au commandement du curé, s'incline devant l'autel, devant le prêtre représentant de Rome.

Ne vous semble-t-il pas qu'au moment où nous sommes obligés de rompre avec la papauté à cause de ses insolentes prétentions, pareil acte est de nature à révolter non seulement tous les bons républicains mais encore tous les bons français ? — Et soyez convaincu que, si dans la circonstance la plupart des jeunes gens ne se rendent pas compte de la gravité de l'acte qu'ils accomplissent, ou qu'on leur fait accomplir, les prêtres, eux, savent bien ce qu'ils font. Ces agents de la papauté cherchent à donner le change à l'opinion et par de semblables procédés veulent faire paraître nombreuses les troupes romaines en réalité fort réduites.

Ne pourrait-on pas les rappeler à un peu plus de pudeur ? N'existe-t-il pas une circulaire interdisant la présence du drapeau national dans les cérémonies religieuses ?

En tout cas, nous estimons qu'il est du devoir des républicains et des agents de la République, fonctionnaires de tous ordres, de ne pas se prêter à la manœuvre de nos adversaires. Ils doivent tous refuser catégoriquement leur concours, pecuniaire ou autre, pour des réjouissances qui comportent semblable manifestation, et protester énergiquement lorsque le drapeau national est transformé en bannière de sacristie.

Dans l'espoir que nous serons entendus de tous ceux qui, dans les circonstances actuelles, ont à cœur de combattre pour la France et la République contre l'internationale noire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, etc...

Un groupe de républicains.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Une vengeance de comédienne ».

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 25 août (suite).

M. **Cassaignes**, propose d'approuver la vente des papiers inutiles aux archives pour la somme de 315 fr.

Cette somme sera inscrite au budget des dépenses pour parer à divers crédits réclamés par M. l'archiviste départemental. Approuvé.

Le chapitre XIV relatif au budget de l'instruction publique est approuvé, après modification présentée par M. de Monzie, qui demande la suppression des crédits portés aux articles 6 et 16, relatifs aux subventions pour l'établissement de bibliothèques scolaires et à l'acquisition des brochures et publications pour être distribuées aux bibliothèques scolaires ou communales.

Acte est donné au Préfet du dépôt du rapport de M. le Directeur de l'Asile de Leyme.

Sur un rapport de M. le Professeur d'Agriculture, le rapporteur de la Commission des finances propose au Conseil de renoncer au bail du terrain de la Barre et à transporter la pépinière de vignes américaines qui s'y trouve sur le terrain de St-Georges.

M. **Rey**, demande l'ajournement de cette question. Adopte.

M. **Longpuech**, propose l'adoption du chapitre XI (propriétés départementales immobilières), s'élevant à 13.838 fr. ; du chapitre XI (encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts) s'élevant à 5.300 fr. ; du chapitre VIII (assistance et hygiène publiques) s'élevant à 95.098 fr. Adopté.

Toutefois sur ce chapitre VIII, M. **Larnaudie** demande un relèvement de l'article 5 (secours d'extrême urgence).

MM. **Béral**, **Calmon**, **Boyer**, demandent que le crédit de 2.000 fr. soit porté à 4.000 fr. Adopté.

M. **Delpon** propose d'attribuer la répartition des crédits de secours aux municipalités et non à la Préfecture. Cette motion est rejetée.

Le Conseil procède à la nomination des membres de la Commission départementale.

Votants : 26.

Ont été élus :

MM. Iscard	25	voix
Relhié	25	
Malvy père	24	
Couderc	23	
Peyrichou	22	
Longpuech	21	
Laparra	21	

Renouvellement du Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Votants : 28.

Ont été élus :

MM. Peyrichou	22	voix
Daffas	21	
Larnaudie	18	
Talou	15	

Nomination des délégués à la Commission de culture des tabacs.

Ont été désignés :

MM. Relhié, pour l'arrondissement de Cahors ;

Vival, pour l'arrondissement de Figeac ;

Iscard, pour l'arrondissement de Gourdon.

M. **Longpuech**, au nom de la Commission des finances, soumet au Conseil général, le rapport de l'administration relatif à la répartition de la contribution personnelle-mobilière.

Il y a 3 projet de répartitions :

L'administration propose l'adoption du 2e projet qui est établi d'après le nombre des contribuables passibles de la taxe personnelle et d'après le montant des valeurs locatives des habitations.

La Commission des finances conclut dans le sens de l'administration.

M. **Talou** combat les conclusions de la commission, car dit-il, elles sont absolument défavorables aux populations rurales.

Le seul projet légal et équitable est le troisième projet qui est établi d'après le montant seulement des valeurs locatives d'habitation.

Il dépose un vœu tendant à ce que le Parlement mette dans la loi des finances l'application de ce mode de répartement entre les départements et les communes.

M. Talou défend sa proposition, il montre combien est injuste l'application du projet adopté par la Commission.

M. **Vival** soutient au contraire le projet de la commission, de même qu'il y a 2 ans, il soutient que c'est le meilleur projet. Il cite des chiffres par lesquels il veut montrer qu'un modeste fonctionnaire de la ville paie une contribution personnelle plus élevée qu'un riche propriétaire.

M. **Talou** répond que les populations rurales sont trop grevées pour qu'on les grève davantage. C'est contraire à tous les sentiments démocratiques, de justice et d'équité.

M. **Rey** qui, il y a 2 ans avec M. Talou, soutenait le 3e projet, prend la parole et présente avec grande netteté les observations en faveur de ce projet.

Il présente la question de l'impôt sous toutes ses faces et déclare que pour sa part, il trouve injuste que le paysan soit toujours accablé d'impôts.

Sans doute les villes auront, par le fait de l'application du 3e projet, une augmentation de charges, mais les communes seront dégrevées au moins de 4 à 500 fr. par canton.

Il demande le vote du 3e projet.

M. **Couderc** appuie ces observations et dit qu'avec le 3e projet 133 communes de l'arrondissement de Cahors par exemple seront dégrevées.

Ce système est absolument équitable: il le votera

M. **Longpuech** dit que le projet n° 2 seul est légal.

Une longue discussion s'engage ensuite entre MM. Vival, Longpuech, Malvy père, Talou, Rey, Couderc, Cocula, Pauliac.

M. **Pauliac** prend la parole pour répondre à certaines observations des divers orateurs : il dit comme MM. Rey et Talou que le projet n° 3 lui paraît plus équitable et tout à fait légal ; il fait donner lecture du texte même de la loi de 1832 invoquée par MM. Longpuech et Vival et donne également connaissance des diverses lois qui règlent cette question de répartement.

La discussion est enfin close. Les conclusions de la commission des finances, c'est-à-dire l'adoption du projet n° 2. sont mises aux voix.

Le scrutin public est réclamé.

Ont voté pour les conclusions :

MM. Laparra, Lachièze, Boyer, Vival, Relhié, Larnaudie, Murat, Longpuech, Malvy père, Costes.

Ont voté contre : MM. Cassaignes, Iscard, Cocula, Béral, Rey, Peyrichou, Alayrac, Couderc, Talou, Pagès-Lecheshe, Boudou, Malvy fils, Combarieu, De Monzie, Pauliac.

Les conclusions de la Commission sont rejetées.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Séance du 26 août 1904

PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Etaient présents : MM. Pauliac, Talou, Malvy L.-J., Cocula, Costes, Rey, Couderc, Boudou, Relhié, Béral, Larnaudie, Calmon-Maison, Iscard, Longpuech, Daffas, Combarieu, Alayrac, Peyrichou, Laparra, de Monzie, Boyer, Malvy père, Pons, Delpon, Cassaigne.

M. **Couderc** présente un vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur des postes à Beauregard et à l'établissement d'un courrier entre Limogne et St-Projet.

Il renouvelle le vœu tendant à ce que les communes de Concots et de Varaire soient autorisées à planter du tabac.

M. **Talou** renouvelle le vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur dans la commune de Tour-de-Faure.

Ces vœux sont adoptés.

M. **Béral** dépose un vœu tendant à ce qu'un courrier bi-quotidien soit établi entre le bureau des Postes de Frayssinet-le-Gélat et la gare de Castelfranc. — Adopté.

M. **le Préfet** soumet les dossiers des demandes de secours formées par des communes pour réparations d'édifices communaux.

Le classement à établir serait le suivant :

Felzins, construction de l'église.

Castelnau, restauration de l'église.

Castelnau, restauration du presbytère.

Albas, reconstruction du clocher de l'église.

St-Géry, reconstruction de l'église.

Trespoux-Rassiels, restauration de l'église.

M. **Béral** demande au Conseil de prier l'administration de vouloir bien veiller à ce que les dossiers des adjudications soient complets et réguliers.

M. **Costes** propose au Conseil d'approuver les chapitres XVI (dépenses diverses). Adopté.

Le même rapporteur demande que les chapitres XIII (subvention aux communes s'élevant à 38,850 fr et le chapitre X (archives départementales) s'élevant à 2,500 francs soient approuvés. Adopté.

M. **Couderc** demande que acte soit donné du dépôt du rapport de M. l'Ingénieur des Postes et télégraphes. Acte est donné. Un avis favorable est donné à diverses demandes de création de foires.

Le même rapporteur propose le vote des diverses subventions aux associations agricoles du Lot

M. **Rey** dit que l'Etat doit participer pour une part égale à celle de la commune à la subvention de ces associations agricoles ; or l'an dernier il a retenu le 5 0/0 de la somme à verser.

M. Rey émet le vœu que la subvention de l'Etat soit égale à celle de la commune.

Adopté.

Sur la proposition de M. **Couderc**, rapporteur, le Conseil donne un avis favorable à la demande du Conseil municipal de Castelnau tendant à ce que les foires se tiennent le dernier jeudi de chaque mois.

La retenue pratiquée sur les versements à la caisse d'assurance des tabacs est fixée à 2 centimes.

M. **Rey** prie l'administration de vouloir bien inviter le directeur des tabacs à ajouter à la satistique des tabacs une colonne spéciale ou seront consignés des renseignements relatifs à l'état de la caisse des planteurs.

M **Talou** prie le préfet de vouloir bien s'assurer que le tableau donnant la liste des répartitions des indemnités soit adressé aux maires qui ne le reçoivent pas toujours.

M. **Béral** demande la création d'une caisse interdépartementale des assurances des tabacs :

M. **Talou** s'associe à cette demande en faisant observer que lui-même avait déjà fait cette proposition.

M. **Rey** approuve cette proposition qui cependant ne sera pas réalisée sans difficultés.

M. **De Monzie** dit que la question de la création d'une caisse interdépartementale est des plus importantes : une organisation des plus sérieuses doit être faite et l'administration peut donner des indications sur la constitution de cette caisse interdépartementale ; mais il pense que la solution la meilleure serait la création d'une caisse générale des planteurs de tabacs.

Le renvoi de la question doit être prononcé.

Le Conseil renvoie à la session d'avril la discussion de cette question.

M. **Boyer** prie le Conseil de désigner un membre pour faire partie de la commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux demandes d'allocation de primes pour la culture du lin et du chanvre.

M. Larnaudie est désigné.

Une demande de création d'un magasin de tabac à Gourdon est rejetée.

Acte est donné du dépôt des délibérations des Conseils d'arrondissement.

Sur la proposition de M. **Boyer** rapporteur, et après les observations de M. **Talou**, le Conseil décide l'établissement d'une passerelle à Bouziès, passerelle qui serait accolée au pont de la Cie.

M. **Malvy** fils propose au Conseil d'émettre un vœu tendant à la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et à l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

M. **Béral** déclare que ce vœu ne saurait être accepté sans discussion : il estime que ce n'est pas en quelques minutes que l'on peut résoudre une telle question. C'est l'affaire du Parlement et non du Conseil général.

M. **Malvy** répond à M. Béral que déjà ce vœu a été soumis au Conseil général, qui l'a adopté : le vote demandé est purement de principe et par conséquent point n'est besoin de discussion ; c'est une indication pour le Parlement.

M. **Cocula** appuie ces observations et le vœu est adopté.

Le classement des travaux de constructions scolaires dans le département est approuvé par le Conseil général.

QUESTION DU TÉLÉPHONE

M. **Malvy père**, donne communication au Conseil du rapport relatif à l'installation du téléphone dans le département du Lot.

Cahors et Souillac étant les deux seules villes qui acceptent cette installation, la commission ne croit pas devoir présenter un projet ferme et croit devoir demander le renvoi de la question au mois d'avril.

M. **de Monzie** combat ces conclusions : cette question, dit-il, mérite une discussion sérieuse : malgré le refus de Gourdon et de Figeac, il est temps de dire si oui ou non, le Lot ne peut avoir le téléphone.

La question est importante au point de vue général, on doit donc se passer de l'avis des représentants des cantons hostiles au projet.

M. de Monzie demande une discussion prochaine, car, dit-il, que ce soit aujourd'hui ou demain que cette question vienne en discussion, on ne peut espérer que les sentiments des adversaires du projet ne soient pas demain ce qu'ils étaient hier.

J'ai étudié très sérieusement, ajoute le distingué orateur, l'argumentation qui était présentée par les adversaires du téléphone ; elle rappelle très exactement celle au moyen de laquelle les conservateurs s'opposaient à l'installation de l'école laïque ; ils disaient eux aussi que l'école laïque représentait des dépenses accessoires et qu'il faliait auparavant faire passer les dépenses alimentaires.

Eh bien, la force de la République a été de faire passer, avant ces prétendues dépenses alimentaires, celle qui ne représentait qu'un progrès éventuel et lointain, mais un progrès certain et général.

Ce qui a été décidé au point de vue politique par la France tout entière, par le Parlement, au point de vue de l'instruction, au point de vue de sa diffusion, nous devons le faire au point de vue économique, parce que ces grandes réformes, ces grandes installations économiques, comme le téléphone, sont aussi des moyens de diffusion, de propagation.

Plus les individus sont facilement en rapport les uns avec les autres, plus s'établit entre eux une communion d'idées, plus il y a de facilité pour faire pénétrer les idées d'un endroit à un autre, plus il y a de facilités pour le développement du commerce et le rayonnement de la pensée.

C'est, aujourd'hui, le même problème qui se pose, et ceux-là seraient bien étonnés, qui sont les adversaires du téléphone, de se voir traités au point de vue économique, comme nous traitions, en 1881, les adversaires des lois scolaires, les conservateurs.

M. **Malvy** dit que le dossier formé aujourd'hui, n'est pas le même que celui qui fut présenté il y a un an : c'est un projet intéressant les 4 villes, Cahors, Gourdon, Souillac et Figeac.

La discussion de la question des téléphones, est renvoyée, M. de Monzie se ralliant à cet avis, à la session d'avril.

M. **Malvy** père, donne connaissance du rapport relatif à l'assistance médicale gratuite et demande qu'acte soit donné des modifications faites dans le tableau.

M. **Rey**, demande que l'administration veuille bien faire ajouter une colonne dans le tableau de la statistique de l'assistance publique, colonne où seront inscrites les dépenses afférents à chaque commune, dépenses d'hospitalisation des malades de chaque commune. Adopté.

Le Conseil approuve la fixation à 66 000 francs le montant du concours des communes dans les frais de l'hospitalisation et à 125.000 fr. le budget des dépenses nécessaires pour les aliénés.

M. **Longpuech**. propose le renvoi à la session d'avril de la question d'attribution du legs Grandou, dont le sieur Valet est le titulaire pour l'année 1904. Approuvé.

Le chapitre Ier (dépenses obligatoires) s'élevant à 199.980 fr. est approuvé.

La question des Tramways

M. de Monzie, raporteur, fait l'historique de la question : « C'est, dit-il, le 6 avril 1880 que, pour la première fois, la question des Tramways s'est posée devant le Conseil général du Lot, c'est-à-dire il y a près de 25 ans..... Un quart de siècle de réflexion, Messieurs !... On ne dira pas que le département du Lot a engagé avec trop de précipitation son initiative et ses finances ! »

Un avant-projet pour relier Castelfranc à St-Clair fut dressé en 1881. L'administration ayant demandé que dans ce projet la largeur des voies fût ramenée de 75 centimètres à 60, l'avant-projet fût remanié et soumis à nouveau au Conseil général en..... 1891.

Dans sa séance du 31 août 1891, le Conseil général décida en principe que tout chef-lieu de canton distant de plus de 5 kilomètres d'une gare aura droit à un tramway et donne dans cette même séance un numéro d'ordre à toutes les lignes à construire. Le Conseil général en était en 1891, à la période des manifestations théoriques et vaines.

De 1891 à 1904, le rapporteur constate qu'il serait difficile de déterminer quelle est l'idée générale qui a porté le Conseil à passer d'un projet à un autre et à modifier suivant ses sessions et presque chaque année ses décisions de principe relatives aux tramways. Il lui serait donc impossible de dire quel a été de 1891 à 1904 l'œuvre du Conseil général au point de vue des tramways. Il se borne donc à une simple nomenclature.

Dans la séance du 26 avril 1892, le Conseil général confirme l'adoption pour le réseau à construire de la largeur de voies de 60 centimètres, c'était la confirmation de la décision prise par l'Assemblée le 15 avril 1890.

Le 25 août suivant, le Conseil demande l'étude du tramway de St-Céré à Bretenoux et vote le crédit nécessaire à cet objet.

A la session d'avril 1893, le Conseil demande à l'Administration de lui soumettre les études d'un tramway à faire à Conduché par la vallée du Célé. Dans la session d'avril 1894 les études d'un tramway de Castelfranc à Bretenoux par St-Clair, Gramat, St-Céré, avec variantes sur Assier.

Les avant-projets des lignes de St-Céré à Bretenoux et de Conduché sont examinés par le Conseil général, qui décide, dans sa session d'août 1894 et dans celle d'avril 1895 de fixer en principe la largeur de la voie à 1 mètre et émet le vœu qu'il soit procédé à de nouvelles études.

Enfin, dans sa séance du 3 avril 1894 l'Assemblée départementale demande que l'avant-projet du tramway de Castelnau à la gare de Lalbenque soit dressé. Cet avant-projet est dressé, soumis au Conseil dans sa session d'août 1900 et selon l'usage établi par vingt années de procédure, l'examen de la question est à nouveau ajourné.

Nous voici donc en 1900. De 1900 à 1903, le Conseil général n'a eu à s'occuper de la question de tramways qu'au point de vue de la concession à accorder ; une seule demande sérieuse lui a été présentée à ce sujet, elle intéresse la ligne de St-Céré à Bretenoux, et on sait que la construction de cette ligne est à la veille d'aboutir.

Si vous le voulez, Messieurs, poursuit M. de Monzie, nous tirerons de cette histoire ou de cette nomenclature une seule conclusion, c'est que qu'elles qu'aient été les diverses motions adoptées, les décisions de principe prises, les discussions mêmes d'intérêt particulier qui s'étaient déjà ébauchées soit au sein de la Commission des Travaux Publics, soit en séance publique, c'est encore, Messieurs, par la force des choses, par la sagesse des choses, que la première ligne qui s'impose au point de vue des intérêts commerciaux et industriels les plus urgents à satisfaire est la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Nous sommes, Messieurs, en 1904, nous pouvons dire que le Département du Lot ou que le Conseil Général, quand il fait le bilan de ses travaux, de ses décisions sur la question des Tramways peut faire son mea culpa : il a touché à tout, il a dispersé ses efforts sur tous les points du Département, il a dressé presque autant d'avant-projets qu'il y a d'intérêts contradictoires, qu'il s'est manifesté de fantaisies diverses, et... il n'y a rien de fait, si ce n'est, Messieurs, ce projet de ligne de Bretenoux à St-Céré.

Le Conseil Général ne peut pas s'imputer à lui seul la cause de ces atermoiements successifs, il y en a Messieurs, deux raisons et vous me permettrez, sans trop allonger l'exposé de cette question, de rappeler quels sont les deux motifs qui ont amené le Conseil Général à ajourner d'année en année la solution de cette importante question.

Tout d'abord, ainsi que vous pouvez vous le rappeler d'après les explications que je vous fournissais tout à l'heure, une des questions qui ont arrêté l'Administration et en même temps le Conseil Général a été la fixation de la largeur des voies. En 1880, les avant-projets donnent comme largeur des voies, 75 centimètres ; sur l'observation de l'Administration, on en vient à une conception nouvelle : en 1890 le nouveau projet donne une largeur de 60 centimètres et, Messieurs, les variations du Département du Lot, suivant les indications qui lui sont données par l'Administration centrale, laquelle a suivi elle-même les variations qui se sont produites dans l'opinion des techniciens, le font décider, en 1895, que la largeur des voies, sera d'un mètre. En vérité il serait facile à un humoriste de dire que le Conseil Général du Lot s'est occupé un peu trop de la largeur des voies, avant même qu'il ait pris une décision sur la longueur, sur la direction et sur la réalité même de ces voies.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, la question de la largeur des voies n'a pas été à proprement parler la question principale qui ait causé les atermoiements que je vous signalais tout à l'heure ; la cause véritable, la cause fondamentale de ces atermoiements a été l'état de vos finances départementales, ç'a été, Messieurs, la crainte d'ajouter de nouveaux centimes extraordinaires aux trop nombreux centimes extraordinaires que vous aviez été contraints de voter dans les années qui ont précédé.

Cette objection est sur le point de disparaître ; vous abordez le problème de la construction des tramways au moment précis où vos centimes extraordinaires vont commencer à décroître progressivement, où, par suite, il va vous être loisible d'employer, dans un but d'intérêt général, des disponibilités qui sont relativement considérables ; vous entrez, Messieurs, dans une période nouvelle à partir de 1905 puisqu'à partir de cette époque vos centimes extraordinaires commencent à décroître progressivement et vous apercevez comme toute proche la perspective riante de la prospérité financière.

C'est pourquoi la question des tramways se pose en 1904 comme elle ne s'est jamais posée ; d'abord, parce que vous avez la possibilité de réaliser ce que vous avez si longuement débattu avant de l'entreprendre, d'autre part, parce qu'il y a, et vous me permettrez, dans les préliminaires de ce rapport d'indiquer cette situation générale, il y a pour le département du Lot le devoir de réaliser les tramways, de créer ce réseau et de prendre la place qui lui est légitimement due au point de vue économique dans la classification des différents départements français. A l'heure actuelle, Messieurs, et c'est sur ce chiffre seul que je veux terminer mes observations générales, il y a 59 départements en France qui se sont constitué un réseau de tramways ; eh bien nous souhaitons que le département du Lot, prenne rang au moins comme soixantième dans cette nomenclature des départements français.

Les questions principales qui ont pu arrêter jusqu'ici le département et le Conseil général pour la création des tramways sont donc, et M. l'Ingénieur en chef dans son rapport le marque d'une manière très nette, tranchées maintenant et tranchées définitivement : en ce qui concerne la largeur des voies, l'hésitation des techniciens a fait place à un accord qui paraît définitif, tout le monde paraît admettre cette largeur d'un mètre à laquelle le Conseil général du Lot s'est arrêté dans sa session de 1895. D'ailleurs, Messieurs, en faveur de cette résolution, vous avez l'exemple des départements voisins, et M. l'Ingénieur en chef dans son rapport signale très justement qu'il faut s'en référer, pour fixer cette largeur des voies, à l'exemple des départements de la Dordogne et de la Corrèze.

Restent, Messieurs, les questions les plus importantes, les questions graves sur lesquelles peuvent naître des divergences, des controverses, sur lesquelles on peut se séparer dans le sein du Conseil général. Tout d'abord, c'est la première et c'est la plus importante, celle qu'il nous faut dès maintenant poser est la question du tracé du réseau. Quelles sont les lignes à établir dans ce département pour desservir des chefs-lieux de cantons qui sont dépourvus de toute voie ferrée, ou plutôt, quelle doit être la conception qui doit présider au tracé du réseau. Devons-nous desservir les cantons, les relier les uns avec les autres ou bien chercher à rapprocher chaque chef-lieu de canton de son chef-lieu d'arrondissement et faire du chef-lieu du département le centre d'attraction vers lequel doivent rayonner toutes les lignes de tramways ?

Il y a là, Messieurs, deux conceptions en apparence contraires ; ces deux conceptions ont provoqué au sein de la Commission des Travaux Publics une ébauche de discussion et il nous est apparu qu'elles n'étaient pas contradictoires. Tout à l'heure, dans les propositions que j'aurai l'honneur de vous faire au nom de la Commission des Travaux Publics, vous verrez, Messieurs, que nous avons fait la part aussi large à l'une et à l'autre de ces conceptions, que nous nous sommes préoccupés de relier avec les centres, avec le chef-lieu du département, avec les chefs-lieux d'arrondissement les cantons les plus importants au point de vue commercial ou au point de vue industriel ; que nous avons cherché d'autre part, à rendre la vie aux cantons isolés, aux cantons exilés en quelque sorte par les difficultés de communications en les reliant soit avec le chef-lieu d'arrondissement, soit avec le canton voisin.

Vous me permettrez de remettre à tout à l'heure la délimitation du tracé que la Commission m'a chargé de vous soumettre.

Le tracé du réseau est la première des questions que l'on doit se poser et que nous devons soumettre à l'Administration, car je ne veux pas donner à ce rapport des proportions trop ambitieuses. La question ne s'est pas posée pour la Commission des Travaux Publics d'arrêter définitivement le tracé des lignes de tramways qui serait voté par le département du Lot ; il ne s'agit pas de nous substituer à l'Administration et de faire un tracé définitif, et de faire nous-mêmes des études, nous n'en avons pas la possibilité à l'heure actuelle, après 25 ans d'avant-projets, après 25 ans d'efforts, de recherches et d'hésitations ; nous demandons que le travail qui nous sera soumis soit un travail définitif et M. l'Ingénieur en chef a si bien compris que tel devait être notre état d'esprit qu'il nous a demandé une ouverture de crédit de 5.000 fr. qui doit servir à faire les études pour l'établissement d'un projet définitif qui permettra au Conseil général de prendre une décision ferme.

Il ne s'agit donc pas pour vous, à l'heure actuelle, d'arrêter d'une façon définitive le parcours des lignes que vous déciderez, il s'agit de donner à l'Administration, en même temps que ce crédit de 5.000 francs qui lui permettra de faire ses études, les indications, et surtout les directions nécessaires. Autrement dit, nous n'apportons pas ici, au nom de la Commission des Travaux Publics, de tracé définitif, nous apportons une série de directions sur lesquelles l'Administration pourra travailler, qu'elle pourra modifier suivant les nécessités, suivant les besoins, suivant l'intérêt de l'exploitation, mais directions qui devront être le point de départ des études que fera l'Administration avec le crédit que tout à l'heure, au nom de la Commission, je vous demanderai de voter.

Cette question du tracé n'est pas, Messieurs, la seule que M. l'Ingénieur en chef ait envisagée dans le travail qui est aujourd'hui soumis au Conseil général ; il y a aussi, et ces questions-là ne sont pas moins importantes, le mode de construction et le mode d'exploitation. Le mode de construction et le mode d'exploitation donne lieu, dans la plupart des départements, à des divergences nombreuses et à des contradictions très vives.

En ce qui concerne le mode à employer pour la construction, le service propose au Conseil Général de faire exécuter les travaux par voie d'entreprise. En ce qui concerne le mode à employer pour l'exploitation, le service indique que le Conseil général a le choix entre l'exploitation directe par le Département et l'affermage, avec partage des bénéfices, à une Compagnie au sujet de laquelle on aurait eu toutes sortes de renseignements et contre laquelle on aurait toutes sortes de garanties.

Bien entendu, le Conseil Général n'a pas à l'heure actuelle à se prononcer sur le mode à employer pour la construction ou sur le mode à employer pour l'exploitation; M. l'Ingénieur en chef a simplement indiqué ces idées premières au Conseil général et il a fort bien fait de se préoccuper de cela; il était en effet nécessaire de demander un crédit de 5.000 francs, ce qui est aisé à toutes les Administrations, mais il était bon aussi d'indiquer dès maintenant toutes les questions précises qui doivent précéder la réalisation de ces lignes de tramways, de montrer que les solutions sont faciles et que par conséquent vous pouvez dès maintenant aborder le problème sans crainte d'embarras financiers, sans crainte de complications avec tous les éléments qu'il comporte entre les mains.

En ce qui concerne les voies et moyens financiers, le Service vous propose, ainsi que je vous l'indiquais tout à l'heure, de proroger les impositions extraordinaires venant à expiration à partir de 1905 et de contracter des emprunts amortissables à l'aide de ces impositions. Pour l'emprunt, il vous sera possible, Messieurs, soit de vous adresser à une Caisse publique prêtant à 3, 50 %, ou bien d'émettre des obligations remboursables par voie de tirages. C'est encore là une des questions que le Conseil général n'aura le droit d'aborder que lorsque, après avoir pris connaissance des études que l'Administration devra lui fournir, il aura pris auparavant une décision définitive, et sur le tracé des lignes, et sur le coût de la construction, et sur la manière d'exploiter les lignes construites.

Il s'agit donc, Messieurs, d'inviter le Service à entreprendre des études et à livrer au Conseil général un travail définitif sur les lignes à construire.

Nous avons tenu compte dans une certaine mesure, à la Commission des travaux publics, du projet qui nous avait été présenté par M. Henri Laval, ingénieur, candidat à la construction et à l'exploitation des lignes en question, et la Commission des Travaux Publics a arrêté ses conclusions sur les cinq lignes que voici :

Ligne A : Tête de ligne de Castelfranc, Cazals, Salviac et St-Clair, avec un embranchement sur Gourdon et sur Payrac, St-Germain, Labastide, Gramat et St-Céré, avec raccordement, par conséquent avec la ligne de St-Céré à Bretenoux, et, par la suite, raccordement avec les tramways de la Corrèze.

M. **Rey**. — Et, si vous voulez me permettre de réparer une omission, prolongement éventuel sur Beaulieu.

M. **de Monzie**. — Parfaitement, j'allais l'ajouter.

Ligne B : St-Céré, Leyme, Lacapelle, Figeac.

La Commission n'ayant pas pu arrêter un seul et unique tracé pour cette ligne a conçu cette ligne B comme composée en quelque sorte de trois embranchements : St-Céré, Leyme, Lacapelle et Figeac, qui présente comme intérêt principal de desservir Leyme, qui pourrait donner à cette ligne une subvention importante ; un second branchement : St-Céré, Sousceyrac, Latronquière et Bagnac ; enfin branchement de Lacapelle sur Assier, Livernon et Marcillac... Vous verrez tout à l'heure pourquoi la Commission a compris dans son projet cet embranchement de Lacapelle.

Ligne C : de Figeac à Marcillac et Conduché par la vallée du Célé.

Ligne D : de Castelnau à Cahors, Lauzès et Labastide, et par conséquent de Castelnau à St-Céré, puisque, pour la seconde partie de ce parcours, cette ligne se brancherait sur la ligne A de Castelfranc à St-Céré.

Ligne E : St-Martin-Labouval, Limogne, Lalbenque, Castelnau, Montcuq, Luzech. Catus et St-Denis-Catus ; et, à partir de Limogne, prolongement sur Caylus et Carmaux.

En ce qui concerne cette cinquième ligne, la Commission m'a chargé d'indiquer au Conseil général qu'elle était prévue pour relier le canton de Limogne, celui de Lalbenque, celui de Castelnau, ceux de Montcuq, de Luzech et de Catus, qui se trouvent, par suite de circonstances diverses, également mal desservis ; et cette ligne constituera pour tout l'arrondissement de Cahors une sorte de ligne d'intérêt intercantonal.

Vous le voyez, Messieurs, et je n'ai besoin de commenter cet exposé que de quelques mots, les deux idées qui ont inspiré la Commission se retrouvent dans les délibérations antérieures du Conseil général. Le Conseil général a manifesté à diverses reprises son désir de relier chaque canton, chaque centre important, soit au point de vue commercial, soit au point de vue administratif, au chef-lieu d'arrondissement, soit au chef-lieu du département et d'établir une circulation active entre le centre qui est Cahors, Figeac ou Gourdon et les différents points importants, les différents chefs-lieux de canton du département du Lot.

D'autre part, on a pensé qu'il était nécessaire d'établir une ligne entre différents chefs-lieux de cantons qui ont de la peine à entretenir leurs relations commerciales, comme Lalbenque, Castelnau et Montcuq, qui sont en rapports journellement et qu'il y avait intérêt à prévoir une ligne, desservant ces différents cantons et mettant un peu de vie dans ces localités.

A la vérité, Messieurs, et vous me permettrez ce petit commentaire personnel, nous avons senti, dans la Commission, qu'un certain scepticisme s'était fait jour après 25 années d'études vaines et de nombreux projets stériles, et nous considérons qu'il faut aborder le problème des tramways, cette fois, avec la décision bien ferme et bien nette d'aboutir, qu'il ne faut pas que cette étude, que nous allons confier à l'Administration en lui ouvrant un crédit de 5.000 francs, se prolonge pendant plusieurs années. Nous serions, Messieurs, l'objet de rappels nombreux de la part du Département, de la part de nos électeurs ; chaque localité désire le tramway, sans savoir bien exactement comment il sera réalisé ; ceux d'entre nous qui sortent de l'épreuve électorale savent très bien que la question primordiale était celle du tramway ; on veut de la vie, on veut de l'air, on veut sortir du cadre étroit du canton, on veut circuler facilement, librement, on veut la possibilité plus grande des communications.

Eh bien, ce vœu de nos électeurs, nous avons le devoir de le réaliser, et nous avons fait assez attendre, nous avons fait assez preuve de sagesse, de réflexion et de temporisation pendant 25 ans, il faut, Messieurs, en votant le crédit de 5.000 fr. que l'Administration nous demande, que nous indiquions un délai ferme dans lequel les études devront nous être remises, car si, Messieurs, notre programme est large, notre impatience est grande, nous voulons en terminer, nous voulons à tout prix aboutir et il faut que les études que l'Administration nous livrera soient des études définitives.

C'est ainsi que je demande au Conseil général de voter le crédit de 5.000 fr. qui est demandé par l'Administration en stipulant que les études pour lesquelles ces 5.000 fr. seront votés doivent aboutir dans un délai déterminé, le plus bref possible ; si vous le voulez bien, nous indiquerons très nettement que l'Administration aura le devoir de nous remettre, soit pour la session d'avril, soit pour la session d'août 1905, les études terminées que nous lui demandons et pour lesquelles nous lui ouvrons ce crédit.

Je crois, Messieurs, qu'il faut, dans les conditions précises où nous nous trouvons faire en quelque sorte un acte de foi économique, il faut que nous ayions foi en cette création, demandée par tous, désirée par tous et votée par tous les Conseils municipaux du Département. Assez longtemps on a parlé d'embarras financiers, de difficultés financières ; nous n'avons plus le droit de faire cette objection, on vous l'a dit très nettement ; les difficultés de principe qui nous avaient arrêtés pendant longtemps, qui avaient été la cause des atermoiements, ont disparu : on a fixé la largeur des voies, on a déterminé les grands tracés, les grandes directions sur lesquelles l'Administration pouvait travailler, pouvait faire ses études et en vérité Messieurs, il ne reste plus qu'une difficulté, il faut vouloir, et vous voudrez.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées, et la Commission des Finances est invitée à ouvrir le crédit de 5.000 fr. que prévoient ces conclusions.

M. **Longpuech** propose l'adoption du chapitre 1er (dépenses obligatoires). Adopté.

M. **Rey** propose de fixer à 46.000 fr. la part contributive du département dans la construction du pont de Pinsac.

Sur la proposition de M. **Relhié** la prorogation du tarif des droits d'octroi de Cahors est approuvée.

M. **Cocula** donne communication du rapport de M. l'Ingénieur en chef relatif à des modifications apportées dans le personnel des cantonniers et à l'amélioration de la situation matérielle, du salaire et de retraite de ces excellents agents.

Les propositions de M. l'Ingénieur en chef sont approuvées et le Conseil adresse des félicitations et des remerciements à M. Soulié.

M. **Delpon** présente un rapport relatif au reboisement: il demande que l'administration veuille bien faire connaître par voie d'affiches aux propriétaires les avantages qu'ils peuvent retirer du reboisement.

Ces avantages sont notamment une subvention de l'Etat et une exemption d'impôts. Approuvé.

M. **Combaricu** fait approuver le compte administratif des centimes additionnels et le chapitre IV relatif aux chemins vicinaux.

M. **Talou** demande à poser une question à M. le préfet : il s'agit d'un jugement rendu par le tribunal de simple police de Cahors qui ne fut communiqué que 9 mois après le prononcé aux intéressés.

Ce jugement était la mise en demeure d'un propriétaire à avoir à se conformer à l'alignement.

M. Talou demande à l'administration de vouloir bien infliger un blâme au fonctionnaire coupable de cette négligence.

M. **le Préfet** répond que l'affaire étant purement judicaire et non administrative, il n'est pas qualifié pour adresser un blâme quelconque.

M. **Talou** proteste à nouveau et regrette que l'administration soit impuissante pour rappeler les fonctionnaires à leur devoir.

L'affaire n'en restera pas là, croyons-nous.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Bulletin Financier

La séance a présenté un peu plus d'intérêt que les précédentes ; les cours se sont relevés par suite de quelques demandes mais aussitôt les achats terminés, le calme est de nouveau revenu et la clôture se fait à peu près aux mêmes cours qu'hier.

Nous retrouvons le 3 % à 98,15 après 98,25 au plus haut.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 600 ; le Crédit Lyonnais à 1141.

Nos chemins sont calmes ; le Lyon à 1321 ; le Nord à 1725 ; l'Orléans à 1452.

Le Suez sans changement cote 4.180.

L'Extérieure a repris de 22 centimes à 87,12 : l'Italien clôture à 103,90 ; le Portugais à 62.

Les fonds Russes sont en hausse ; les Consolidés à 91,70 et le 3% 1891 à 75,20.

Le Turc finit à 87,30 ; la Banque Ottomane 667.

LA HERNIE GUÉRIE
par le Bandage Electro-Médical

Chers Messieurs,

Merci pour m'avoir guéri d'une Hernie dont j'étais affligé depuis deux ans. Avant de vous connaître, j'avais essayé un système de Bandage en élastique, avec pelote en caoutchouc, mais ce système tout en me faisant souffrir, en laissant s'aggraver mon infirmité, me faisait dépenser mon pauvre argent inutilement.

Aujourd'hui ma Hernie n'existe plus. Je dois ma merveilleuse guérison à votre Bienfaisant Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE Frères. Grâce à vous, en quatre mois, sans gêne ni fatigue, et tout en continuant mon travail, ma Hernie a complètement disparu, et j'ai retrouvé toute ma force.

Vous pouvez publier ma lettre, car je désire que vous fassiez beaucoup d'heureux comme moi.

Bénac G. à St-Nicolas-de-la-Grave.
Tarn-et-Garonne

Tout commentaire est inutile. Ce magnifique témoignage pris au hasard entre des milliers de semblables, proclame et démontre l'incontestable efficacité du Nouveau Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE Frères, 108 Rue de Rivoli, à Paris. Nous mettons cette belle découverte à la disposition du public, à lui de savoir en profiter. Repoussez donc tous les autres Bandages, car seul le **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL** peut guérir la Hernie, et seul il la guérit sans gêne et sans fatigue.

Aussi toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Descentes, etc., et qui veulent guérir, doivent venir se faire faire l'**APPLICATION** de ce merveilleux **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL** à :

Cahors le jeudi 1er septembre, hôtel des Ambassadeurs, ensuite à

Montauban le samedi 3 septembre, hôtel du Midi.

Ceintures pour maladies du ventre

AVIS

M. Paul MILHET
FILS AINÉ

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 septembre prochain, il prend la suite de la

TEINTURERIE PARISIENNE

comme seul successeur de son père.

Cahors, quai Champollion, 3

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers du sieur ALPHONSE Laurent, marchand grainetier à Cahors, rue du Lycée, sont invités à se rendre le vendredi 9 septembre 1904 à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour être consultés sur la composition de l'état de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Bibliographie

Les Asiles de l'Hospitalité de jour A Berlin

Du *Monde Illustré* :

Les asiles de jour de Berlin les *Wœrmehall*, sont, comme leur nom l'indique, des halls où les pauvres se rendent, en hiver, pour se chauffer. Au nombre de quatre, par leur parfaite organisation, ils sont de véritable modèle du genre. Tout y a été prévu pour adoucir la misère et rendre courage à ceux qui, parfois, n'auraient même plus l'énergie de la lutte. Ouvert de sept heures du matin à six heures du soir, chaque *Wœrmehall*, journellement, reçoit mille hommes en moyenne : ces pauvres gens y trouvent non seulement des locaux bien chauffés, un lavabo, des repas et des boissons chaudes, mais encore gratuitement du linge, des chaussures, des habits, pour remplacer les leurs s'ils sont entièrement usés. Quant aux vêtements et chaussures n'ayant besoin que d'être remis en état, ils passent aux mains des cordonniers et des tailleurs. Séance tenante ceux-ci les racommodent aux frais de l'institution, et les livrent prêts à mettre avant de quitter la maison. Ces ouvriers, au nombre de cinq, quatre cordonniers et un tailleur, payés 2 marks par jour (soit 2 fr. 50), se recrutent parmi les gens sans travail fréquentant l'établissement.

En 1902, on a distribué dans ces asiles 23.948 tasses de café ; 11.676 tasses de lait ; 64.267 bols de soupe au prix de cinq centimes ; 30.488 morceaux de pain à deux centimes et demi et autant de tartines beurrées à cinq centimes. Ceux qui peuvent payer leurs rations s'en font un point d'honneur, mais ils sont l'exception et la plus grande partie d'entre eux est nourrie à titre gratuit

Nous ne pouvons que souhaiter voir s'installer en France, à Paris notamment, de semblables asiles qui, répondant à des besoins urgents, viendraient adoucir des heures sombres de tristesse et de découragement et empêcher souvent des actes de désespoir.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2474 du 27 août 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

L'ouverture de la chasse : Arrivée au rendez-vous. — En chasse. — Le déjeuner. — Le retour.

Les trains de plaisir pour la mer : En chemin de fer : cinq minutes d'arrêt. — L'inévitable promenade. — Sur le remorqueur. — En canot. — Le bain. La tempête. — La pêche aux crabes.

Guerre Russo-Japonaise : Les nouvelles fortifications de Feng-Hoang-Cheng. — Brancardiers Japonais. Le Général Nichi, commandant la 2e division formant l'avant-garde du Général Kuroki. — Cavalerie légère du Général Kuroki devant la passe de Motien. — L'infanterie sur la route de Pékin (marche vers Liao-Yang).

Armée : Les nouvelles manœuvres d'artillerie : Un tir réel, à Villeroy. — Le Général Dessirier et son état-major. — Le colonel Mayer. — Une pièce de 75. — Groupe du 12e d'artillerie en batterie. Obstacles semés dans la plaine. — La critique.

Départements : Saint-Bertrand-de-Comminges : La cathédrale. — Le cloître. — Le Chœur et les Stalles. — La châsse, etc.

Allemagne : Un asile de jour à Berlin établi dans les dessous de la gare « Alexanderbanhof. — Le Chauffoir. — L'atelier des tailleurs et des cordonniers travaillant pour les pensionnaires de l'asile.

États-Unis : L'exposition de Saint-Louis : La parade sur l'eau. — Canots automobiles. — Gondoles et embarcations diverses. — Vue générale du grand Bassin.

Autriche-Hongrie : Ouverture de l'exposition Internationale de Sapeurs-Pompiers au Palais de l'Industrie de Budapest.

Sports : Les courses de Deauville. — La Fête du « Gaulois ». — Le dirigeable Lebaudy, etc., etc.

Roman illustré : *L'Evolution de Jacques Lanbal*, par Jean José Frappa, Illustrations de Slom.

Échecs par M. D. Janowki. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

BOURSE DE PARIS
RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98 17
Jouissance 1er juil. 1904	tme	98 15
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	98 12
Jouiss. 16 juillet 1904..	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3800 ..
Action nom. jouis. 27 juin	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1176 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1179 ..
Crédit Foncier	cpt	680 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil....	tme	679 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1142 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1141 ..
Société générale. jouis. av.	cpt	... ..
Est	cpt	900 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1325 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1321 ..
Midi	cpt	1154 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	.... ..
Nord	cpt	1721 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1725 ..
Orléans	cpt	1453 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	1452 ..
Ouest	cpt	880 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	885 ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	545 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil..	tme	4180 ..
— 5té civile	juil .cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	706 ..
Espagne extér. 4 0/0 juil..	tme	87 12
Russe 4 0/0 1901	juin cpt	94 50
— 3 0/0 1896	août. cpt	73 ..
Rio-Tinto	jouiss. mai. tme	1365 ..
MINES D'OR		
Rand Mines		256 ..
Chartered		41 50
East Rand		204 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 22 25 à 22 50 ; sept. 22 50 à 22 75 ; sept.-octobre 22 50 à 22 75 ; 4 dern. 22 75 à 23 » » ; 4 de nov. 23 50 à 23 75. Cir. : 1,500. Liq. : 750.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 » » à 30 25 ; sept. 30 25 à 30 50 ; sept.-octobre 30 25 à 30 50 ; 4 dern. 30 50 à 30 75 ; 4 de nov. 31 » » à 31 25. Circ : 300 Liq. : 1.050.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

VOITURES de LOUAGE

M. Pierre GUITARD
11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS

Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour

Mariages, Soirées, Visites, etc.

Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile ou chez

Mlle Euphrasie IMBERT

dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un **Dentier** dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. **« Tout pour l'hygiène »** telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : **2 fr. 50** et **1 fr. 50**. - Flacon n° 2 : **3 fr.**

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7e. — Sommaire du 25 Août 1904.

Vse Nacla : Chronique. — Jean Drault : Les calomnies de Bécasseau (fin). — Hector Malot : Un beau-frère (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

***Le propriétaire gérant*: A. COUESLANT.**

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 51

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

XX

La hutte des tourbières

Certain de son affaire, Eustache suivit la voiture de la meunière et fit deux pauses rapides aux deux moulins en amont, pour voir si ses ordres étaient exécutés.

Tout allait bien de ce côté.

Un des confrères lui dit :

— Ça va être drôle tout à l'heure.

— Oui, répondit Eustache, je vais jusqu'à Mennecy pour voir l'effet.

— Quand faudra-t-il lâcher l'eau ?

— A cinq heures, comme c'est convenu, et, ce soir, ne manque pas au dîner.

— Sois tranquille.

Comme on le voit, Eustache, toujours prudent, ne payait qu'après l'ouvrage fait.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Il pressait le pas, si bien que lorsque Suzanne, qui avait laissé sa voiture à une maison sur la route de Mennecy à Lisses, près de la rivière, prit à piedle chemin de la hutte, il put la voir et la suivre.

La fermière fut un peu effrayée de voir l'inondation plus forte qu'elle ne s'y attendait, mais elle savait que l'eau ne monte pas vite et que l'Essonnes est généralement paisible ; aussi elle se hasarda dans le sentier un peu surélevé, mais que l'eau ne couvrait pas.

Eustache s'arrêta où la première fois il avait attaché son cheval, endroit d'où il dominait la vallée.

Une inquiétude le torturait.

Au fond, il aimait sa maîtresse, il l'aimait jusqu'au crime, comme on l'a vu, et il se résignait difficilement à la perdre.

Oh ! la réputation de la meunière lui importait peu, mais c'était la femme qu'il voulait conserver. Dans son amour égoïste, il se répétait souvent : — Je serai riche bientôt, qui sait ?

L'espérance est l'appât de l'humanité.

Laissons le méchant chercher un moyen de sauver Suzanne, le cas échéant, et suivons celle-ci.

Elle descendit d'un pas assez leste le sentier, l'esprit troublé, le cœur oppressé.

Elle se demandait si Hector serait au rendez-vous. Mille obstacles imprévus avaient en effet pu surgir tout à coup et empêcher le jeune homme de quitter son ami.

Cette perplexité dura peu, car de loin elle aperçut la silhouette d'Hector devant la hutte.

Il fit un signe auquel elle répondit, puis il rentra à l'intérieur pour ne pas attirer l'attention des passants, d'ailleurs assez rares en cet endroit.

Quelques minutes après, Suzanne entrait à son tour dans cette hutte témoin de leurs premiers aveux.

Hector lui prit la main qu'il porta à ses lèvres.

— Oh ! dit-il, merci d'abord d'être venue.

— J'ai peur, répondit-elle.

— Avec moi.

— Pas avec vous, non, mais je ne sais, cette rivière qui déborde, la nuit qui vient...

— Eh bien ! nous serons cachés aux yeux de tou, seuls dans la nature ; seuls Suzanne, avec notre amour.

— Taisez-vous, je suis venue à cause de la menace que vous m'avez faite.

— Et que j'aurais exécutée.

— Mais je dois rentrer vite, car mon mari peut revenir pour dîner.

— N'ayez aucune crainte de ce côté. Le banquier l'a gardé à déjeuner et a dit, devant moi, qu'il ne rentrerait que demain matin.

— Soit, mais les domestiques causeront ; ils se doutent de quelque chose. Voyons, Hector, je suis venue docilement, vous le voyez, je suis venue vous dire que je vous aime, mais laissez-moi partir.

— Oui, dit-il. Partir ! Ange adorée, sans doute, mais pas avant d'avoir emporté d'ici du bonheur pour toute la vie.

Il l'attira à lui, sur le banc, et tous deux, l'un près de l'autre, causèrent tout bas, entrelaçant leurs mains et mêlant des baisers à leur conversation.

Par moment, comme un bruit sourd se faisait entendre. C'était l'eau qui refluait dans les tourbières et qui barrait le courant de la rivière.

Les amoureux n'entendaient rien.

Qu'elles sont courtes et douces, les minutes qui s'écoulent ainsi ! A peine Hector avait-il dit quelques phrases d'amour, à peine Suzanne avait-elle objecté un refus à des demandes trop pressantes, que le crépuscule s'étendait sur la plaine liquide qui s'était formée autour d'eux comme par enchantement.

La hutte était élevée de trente centimètres environ du sol de tourbe, et déjà l'eau avait envahi les sentiers et les places couvertes d'herbes où l'on pouvait mettre le pied à coup sûr, lorsque Suzanne jeta par hasard un regard par la fenêtre et s'écria :

— Mon Dieu ! nous sommes entourés d'eau.

— Sans doute, dit Hector, n'est-ce pas toujours ainsi ?

— Non, regardez ; mais, par grâce, venez donc.

Il regarda et devint pâle.

— Que veut dire ceci ?

— Je l'ignore. Jamais la rivière ne dépasse un niveau régulier, grâce aux moulins et aux écluses ; Hector, je vous en prie, sortons d'ici.

Hector ne répondit rien et alla à la porte.

— C'est singulier, en effet, dit-il, je ne vois plus le sentier qui nous a amenés. L'eau est partout, la hutte est cernée.

— Ne vous effrayez pas, cependant. Il est impossible que cela soit de longue durée. Il y a quelque chose d'étrange là-dedans. Je suis bon nageur, et dussé-je vous emporter dans mes bras, je réponds de vous.

— Mais je serai perdue ; songez donc, seule ici avec vous... Si l'on sait dans le pays que j'étais là... Mon mari... ah ! qu'allons-nous devenir ?

— Un peu de calme, Suzanne, la position est difficile, mais non si périlleuse que vous le pensez... ici vous êtes en sûreté... l'obstacle, c'est moi, c'est ma présence. Lorsqu'il le faudra, je partirai... un homme seul se fraye passage partout. Le lit de la rivière est à vingt pas... c'est le plus simple. Voyez, il n'y a pas de courant, je remonterai à la nage jusqu'au pont qui est en face de nous. Là, j'aborde et jenvoie des paysans vous chercher avec un bateau. C'est simple et facile, tout consiste à agir avec sang-froid.

— Oh ! mon ami, s'il vous arrivait malheur !

— C'est impossible, je suis bon nageur, je suis fort et je veux vivre pour vous sauver d'abord et pour vous revoir ensuite.

— Ne parlez plus de moi. Je suis la cause de ce qui arrive... Dieu nous punit.

Hector eut un petit rire qui n'eut pas d'écho.

Au fond, il n'était pas aussi rassuré qu'il voulait le paraître.

Tout à coup, un flot vint amener de l'eau jusque dans la hutte.

Suzanne poussa une exclamation de frayeur. Hector eut un mouvement de colère.

— En élevant ce banc sur la fenêtre et en l'appuyant, de l'autre côté, sur la porte renversée, cela l'élèvera d'un mètre, et, au besoin, nous pourrons attendre le jour.

— Non, non, dit Suzanne, fuyez si c'est possible.

— Vous le voulez, essayons.

Il mesura la hauteur de l'eau avec sa canne.

(A suivre)